



DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

n° 24-04/ Séance du 17 juin 2024

Objet : Adoption des fiches de subvention

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept juin à dix-huit heures s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, le Bureau du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français dûment convoqué le seize avril, sous la présidence de Benjamin DEMAILLY, Président du Parc.

	Bureau syndical
Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	18
Nombre de membres ayant pouvoir	3
Nombre de votants	21

Etaient présents :

Collège de la Région

Thibault HUMBERT, Jean-François RENARD,

Collège des Départements

Alexandre PUEYO, Morgan TOUBOUL,

Collège des Communes

Emmanuel COUESNON, Christophe DEPONT, Emeric DE ROBIEN, Cédric GUILLAUME, Sébastien LAVANCIER, Jean LORINE, Adeline NICAULT, Dominique PORTE, Michel RICHARD, Joëlle VALENCHON,

Collège des Communautés de Communes / Urbaine

Capucine FAIVRE, Jérôme LEPLAT,

Collège des Villes-Portes

Monique LEFEBVRE

Etaient excusés ou absents :

Collège de la Région

Rachid TEMAL,

Collège des Départements

Cécile DUMOULIN, Thomas VATEL,

Collège des Communes

Marc GIROUD, Pierre VANDEPUTTE,

Collège des Communautés de Communes / Urbaine

Néant

Pouvoir :

de Michel RAZAFIMBELO à Jérôme LEPLAT,
de Martine TELLIER à Capucine FAIVRE,
de Stéphanie VON EUW à Thibault HUMBERT,

LE BUREAU SYNDICAL,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la Charte du Parc naturel régional du Vexin français ;

VU les statuts et le règlement intérieur du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français ;

VU la délibération du Comité syndical, n° 20-34 du 14 septembre 2020, donnant délégation au Bureau et au Président ;

CONSIDERANT la mise en place d'une convention transitoire pour 2024 avec la Région Ile-de-France et l'Etat ;

VU l'avis des commissions concernées ;

Sur les rapports présentés par Benjamin DEMAILLY, Jean LORINE, Joëlle VALENCHON et Capucine FAIVRE ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

ADOPTE les opérations et subventions suivantes :

Axe 1 :

N°	Nature de la subvention	Montant
1171/40	Pose d'un poêle à granulés à Nucourt – M. Le Bervet	700,00 €
1171/41	Pose d'un poêle à granulés à Frouville – M. Mafille	700,00 €
1171/42	Pose d'un poêle à granulés à Livilliers – Mme Mahé	700,00 €
1171/43	Pose d'un poêle à granulés à Frouville – M. Panek	700,00 €
1171/44	Installation d'une chaudière granulés à Frouville – Mme Bilheu	2 000,00 €
1171/45	Installation d'une chaudière granulés à Villers-en-Arthies – M. Lasnier	2 000,00 €
1171/46	Pose d'un poêle à granulés à Boissy-l'Aillerie – M. Ces	700,00 €
1171/47	Installation d'une chaudière granulés à Magny-en-Vexin –	2 000,00 €
1201/01	Mme Valageas	
1122/46	Pose d'un poêle à granulés à Nucourt – M. Pelage	700,00 €
1201/02		
1201/05	Poêle à granulés à Maudétour » - M. Vermeire	700,00 €
1201/03	Installation d'une chaudière à Lainville-en-Vexin	10 443,07 €
1159/05	Acquisition de parcelle boisée à Livilliers	9 600,00 €
1173/06	Projet de fleurissement durable à Lainville-en-Vexin	2 000,00 €
1206/09	Restauration des stalles de l'église de Sagy	14 947,00 €
1206/10*	Restauration du bassin de la Corvée à Fontenay-Saint-Père	3 325,00 € ou 4 655,00 €
1206/11	Restauration d'un mur de clôture à Frouville	4 340,00 €
1206/17	Restauration du mur de l'escalier du Grimpereau à La Roche-Guyon	15 000,00 €

1206/12	Restauration des murs de l'école, du cimetière et de l'église de Montgeroult	12 315,00 €
1206/18	Restauration du mur du cimetière de Vaux-sur-Seine	15 000,00 €
1206/13	Restauration du mur du cimetière de Longuesse	15 000,00 €
1206/14	Restauration d'un mur de clôture à Berville - M. Doutreleau	3 200,00 €
1030/40 1206/15	Restauration d'un mur de soutènement à Evецquemont - M. Leprince	4 800,00 €
1206/16	Restauration d'un portail à Montreuil-sur-Epte - Mme Constantin	4 800,00 €

Axe 2 :

N°	Nature de la subvention	Montant
1211/04	Les Schubertiades en Vexin édition 2024	1 000,00 €
1211/05	Festival international de harpe du Vexin	1 000,00 €
1211/06	Culture commune édition 2024	1 000,00 €
1137/02	Installation de panneaux pédagogiques sur la commune de Vétheuil	7 979,30 €

Axe 3 :

N°	Nature de la subvention	Montant
1183/06	Les Médiévales et Fantastiques du Vexin	500,00 €

***DIT que** la subvention pour « la restauration du bassin de la Corvée à Fontenay-Saint-Père » (op 1206/10), pourra bénéficier d'un un taux de subvention porté à 70%, si la commune justifie de la réalisation d'une action significative dans le domaine de la biodiversité d'ici la fin des travaux et préalablement approuvé par le Parc ;

AUTORISE le Président à ajuster le taux au moment du versement de la subvention ;

AUTORISE le Président à signer tous documents et conventions y afférents.

Délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.
Le Président du Syndicat Mixte certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au Représentant de l'Etat le : 18 juin 2024

Le Président,
Benjamin DEMAILLY





DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

n° 24-05/ Séance du 17 juin 2024

Objet : Adoption du règlement intérieur du personnel du Parc

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept juin à dix-huit heures s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, le Bureau du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français dûment convoqué le seize avril, sous la présidence de Benjamin DEMAILLY, Président du Parc.

	Bureau syndical
Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	18
Nombre de membres ayant pouvoir	3
Nombre de votants	21

Etaient présents :

Collège de la Région

Thibault HUMBERT, Jean-François RENARD,

Collège des Départements

Alexandre PUEYO, Morgan TOUBOUL,

Collège des Communes

Emmanuel COUESNON, Christophe DEPONT, Emeric DE ROBIEN, Cédric GUILLAUME, Sébastien LAVANCIER, Jean LORINE, Adeline NICAULT, Dominique PORTE, Michel RICHARD, Joëlle VALENCHON,

Collège des Communautés de Communes / Urbaine

Capucine FAIVRE, Jérôme LEPLAT,

Collège des Villes-Portes

Monique LEFEBVRE

Etaient excusés ou absents :

Collège de la Région

Rachid TEMAL,

Collège des Départements

Cécile DUMOULIN, Thomas VATEL,

Collège des Communes

Marc GIROUD, Pierre VANDEPUTTE,

Collège des Communautés de Communes / Urbaine

Néant

Pouvoir :

de Michel RAZAFIMBELO à Jérôme LEPLAT,
de Martine TELLIER à Capucine FAIVRE,
de Stéphanie VON EUW à Thibault HUMBERT,

LE BUREAU SYNDICAL,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la Charte du Parc naturel régional du Vexin français ;

VU les statuts et le règlement intérieur du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français ;

VU la délibération du Comité syndical, n° 20-34 du 14 septembre 2020, donnant délégation au Bureau et au Président ;

VU la délibération du Comité syndical en date du 25 juin 2012, relatif à adoption du règlement intérieur du personnel de la Maison du Parc ;

CONSIDERANT que le règlement fixe les modalités de fonctionnement du Parc et définit les règles applicables au personnel ;

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le règlement intérieur suite aux évolutions législatives et réglementaires ;

Sur le rapport présenté par Benjamin DEMAILLY ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

ADOPTE la mise à jour du règlement intérieur du personnel du Parc, ci-joint.

Délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.
Le Président du Syndicat Mixte certifie le caractère
exécutoire de la présente délibération, transmise au
Représentant de l'Etat le : 18 juin 2024

Le Président,
Benjamin DEMAILLY





DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

n° 24-06/ Séance du 17 juin 2024

Objet : Annulation de fiches d'opération

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept juin à dix-huit heures s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, le Bureau du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français dûment convoqué le seize avril, sous la présidence de Benjamin DEMAILLY, Président du Parc.

	Bureau syndical
Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	18
Nombre de membres ayant pouvoir	3
Nombre de votants	21

Etaient présents :

Collège de la Région

Thibault HUMBERT, Jean-François RENARD,

Collège des Départements

Alexandre PUEYO, Morgan TOUBOUL,

Collège des Communes

Emmanuel COUESNON, Christophe DEPONT, Emeric DE ROBIEN, Cédric GUILLAUME, Sébastien LAVANCIER, Jean LORINE, Adeline NICAULT, Dominique PORTE, Michel RICHARD, Joëlle VALENCHON,

Collège des Communautés de Communes / Urbaine

Capucine FAIVRE, Jérôme LEPLAT,

Collège des Villes-Portes

Monique LEFEBVRE

Etaient excusés ou absents :

Collège de la Région

Rachid TEMAL,

Collège des Départements

Cécile DUMOULIN, Thomas VATEL,

Collège des Communes

Marc GIROUD, Pierre VANDEPUTTE,

Collège des Communautés de Communes / Urbaine

Néant

Pouvoir :

de Michel RAZAFIMBELO à Jérôme LEPLAT,
de Martine TELLIER à Capucine FAIVRE,
de Stéphanie VON EUW à Thibault HUMBERT,

LE BUREAU SYNDICAL,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la Charte du Parc naturel régional du Vexin français ;

VU les statuts et le règlement intérieur du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français ;

VU la délibération du Comité syndical, n° 20-34 du 14 septembre 2020, donnant délégation au Bureau et au Président ;

CONSIDERANT que des opérations ne sont pas réalisées en totalité ou partiellement, pour raisons diverses, et sont également devenues sans objet ;

CONSIDERANT la nécessité de solder ces opérations comptablement ;

Sur le rapport présenté par Benjamin DEMAILLY ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

SOLDE les opérations suivantes :

Numéro d'opération	Intitulé	Montant à solder
1003	Accompagnement aux changements de pratiques de gestion des espaces non agricoles : gestion différenciée et zéro phyto <i>Motif : opération terminée pour un montant inférieur</i>	42,51 €
1010	Actions en faveur de l'agriculture durable <i>Motif : opération terminée pour un montant inférieur</i>	264,00 €
1018	Accessibilité du territoire pour tous les publics <i>Motif : opération terminée pour un montant inférieur</i>	134,92 €
996	Aides aux communes et particuliers pour le maintien et la restauration des trames écologiques (subventions) <i>Motif : opération terminée pour un montant inférieur</i>	1 497,61 €

Délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.
Le Président du Syndicat Mixte certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au Représentant de l'Etat le : 18 juin 2024

Le Président,
Benjamin DEMAILLY





DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

n° 24-07/ Séance du 18 mars 2024

Objet : Attribution des aides aux musées et maisons à thèmes

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept juin à dix-huit heures s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, le Bureau du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français dûment convoqué le seize avril, sous la présidence de Benjamin DEMAILLY, Président du Parc.

	Bureau syndical
Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	18
Nombre de membres ayant pouvoir	3
Nombre de votants	21

Etaient présents :

Collège de la Région

Thibault HUMBERT, Jean-François RENARD,

Collège des Départements

Alexandre PUEYO, Morgan TOUBOUL,

Collège des Communes

Emmanuel COUESNON, Christophe DEPONT, Emeric DE ROBIEN, Cédric GUILLAUME, Sébastien LAVANCIER, Jean LORINE, Adeline NICAULT, Dominique PORTE, Michel RICHARD, Joëlle VALENCHON,

Collège des Communautés de Communes / Urbaine

Capucine FAIVRE, Jérôme LEPLAT,

Collège des Villes-Portes

Monique LEFEBVRE

Etaient excusés ou absents :

Collège de la Région

Rachid TEMAL,

Collège des Départements

Cécile DUMOULIN, Thomas VATEL,

Collège des Communes

Marc GIROUD, Pierre VANDEPUTTE,

Collège des Communautés de Communes / Urbaine

Néant

Pouvoir :

de Michel RAZAFIMBELO à Jérôme LEPLAT,
de Martine TELLIER à Capucine FAIVRE,
de Stéphanie VON EUW à Thibault HUMBERT,

LE BUREAU SYNDICAL,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la Charte du Parc naturel régional du Vexin français ;

VU les statuts et le règlement intérieur du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français ;

VU la délibération du Comité syndical, n° 20-34 du 14 septembre 2020, donnant délégation au Bureau et au Président ;

CONSIDERANT qu'une aide au fonctionnement des trois structures, musée de la Moisson, moulin de la Naze et maison du Pain, peut être de nouveau apportée grâce au soutien du Département du Val d'Oise, dans le cadre de la convention annuelle 2024 ;

CONSIDERANT qu'un montant sera alloué à chacun des sites, sachant que l'enveloppe budgétaire totale est de 25 000 € ;

CONSIDERANT que cette enveloppe comprend par ailleurs l'organisation d'un événement-test sur la commune de Sagy, à la suite de l'étude réalisée par le Bureau d'étude Atelier Bleu en 2022 pour un montant de 5 500 € ;

Sur le rapport de Joëlle VALENCHON ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

ATTRIBUE les aides aux musées et maisons à thèmes, dont le montant est de 19 500 € de la façon suivante :

- Musée de la Moisson – commune de Sagy : 7 000 €,
- Moulin de la Naze – commune de Valmondois : 5 500 €,
- Maison du Pain – commune de Commeny : 7 000 €.

AUTORISE le Président à signer tous documents et conventions y afférents.

Délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Président du Syndicat Mixte certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au

Représentant de l'Etat le : 18 juin 2024

Le Président,
Benjamin DEMAILLY





DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n° 24-15 / Séance du 17 juin 2024

Objet : Compte de gestion 2023 du budget principal

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept juin à vingt heures trente s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français dûment convoqué le seize avril, sous la présidence de Benjamin DEMAILLY, Président du Parc.

	Région/Départ	Communes/autres	Total
Nombre de membres en exercice	16	109	125
Nombre de membres présents	6	57	63
Nombre de membres ayant pouvoir	1	6	7
Nombre de voix exprimés (2 voix Région/Département)	14	63	77

Etaient présents :

Collège de la Région

Thibault HUMBERT, Jean-François RENARD,

Collège des Départements

Sabrina ECARD, Alexandre PUEYO, Morgan TOUBOUL, Thomas VATEL,

Collège des Communes

Marie-Claire AUGER, Nicolas BELANGE, Serge BILLOUE, Patrice BONNET, Céline CAPRON, Philippe CORTES, Emmanuel COUESNON, Jean-Paul DABAS, Isabelle DECOUTURE, Denys DE MAGNITOT, Nicolas DE MAISTRE, Sylvain DEMULDER, Christophe DEPONT, Olivier DESLANDES, Paul DUBRAY, Marie-Thérèse DUCHENE, Elisabeth DUFOUR, Alain DUMAS, Katalin ESCHER, Christelle GEORGE, Brigitte GUENERAT, Cédric GUILLAUME, Paul HEBRARD, Michel HELLEBOID, Dominique HERPIN POULENAT, Philippe HOUDAILLE, Olivier HUE, Alain ITHEN, Thierry LADREYT, Norbert LALLOYER, Sébastien LAVANCIER, Michel LE GUILLEVIC, Jean-Pierre LE TELLIER, Jean LORINE, Marc MICHEL, Stéphane NEGRERIE, Adeline NICAULT, Claude NOEL, Guy PARIS, Jérémy PENTHER, Christine PETIT, Dominique PORTE, Didier PRUVOST, Michel RICHARD, Vincent RIOLLET, Marie-Madeleine ROTSAERT, Liliane ROVEZ, Denis SARGERET, Joëlle VALENCHON, Frédéric VELSCH,

Collège des Communautés de Communes

Ghislaine HAUETER, Jérôme LEPLAT, Martine QUIGNARD,

Collège des Villes-portes

Monique LEFEBVRE, Ergin MEMISOGLU,

Collège des Villes partenaires

Didier DUMONT,

Pouvoirs :

De Jérôme GUERIN à Elizabeth DUFOUR,
De Dominique LOIZEAU à Jérémy PENTHER,
De Christophe BUATOIS à Claude NOEL,
De Emeric DE ROBIEN à Cédric GUILLAUME,
De Laurent DE GAULLE à Benjamin DEMAILLY,
De Michel RAZAFIMBELO à Jérôme LEPLAT,
De Cécile DUMOULIN à Thomas VATEL,

Etaient excusés ou absents :

Collège de la Région

Benjamin CHKROUN, Benoit JIMENEZ, Carine PELEGRIN, Florence PORTELLI,
Rachid TEMAL, Stéphanie VON EUW,

Collège des départements

Anne FROMENTEIL, Nessrine MENHAOUARA, Guy MULLER,

Collège des Communes

Jocelyne AUBE, Amélie BARACH, Martine BAUDIN, Florent BEAULIEU, Béatrice BELABBAS, Isabelle BELLY, Alexandre BIENFAIT, Jhony BOURGIN, Laurent CAMUS, Séverine CHAMPETIER, Cécile COLLEAU, Philippe DAYOT, Nathalie DELAHAYE, Laura DODEMAN, Jean-Pierre DORE, Sandrine ELICHABE, Nathalie FLAMENT, Olivier FOUQUEREAU, Thierry HERBET, Aurélie HERZ, Frédéric HEYBLON, Nathalie HUGAULT, Claire JARRAUD, Ghislaine JOURNEE, Patrick LANOT, Béatrice LEDESERT, Philippe LEMOINE, Grégory LEOST, Jean-Jacques LETAILLEUR, Arnaud MARCEL, Julie MARFAING, Geoffroy MARIE, Jean-Jules MORTEO, Romano MOSCETTI, Jérôme OLIVIER, Nadège RAYSSEGUIER, Annette RELIER, Alexandre VALGRES, Pierre VANDEPUTTE, Frédéric VERHAEGEN, Ali YOUNSI,

Collège des Communautés de Communes

Bernard LE BON, Capucine FAIVRE,

Collège des Villes-portes

Suzanne JAUNET, Céline AZZOPARDI, Alain FLORIN,

Collège des Villes partenaires

Alain GUILLON,

LE COMITE SYNDICAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts et le règlement intérieur du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français ;

VU la nomenclature comptable M14 en 2023 devenue M57 au 1^{er} janvier 2024 ;

CONSIDERANT le projet de compte de gestion du budget principal de l'année 2023, reprenant dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent ;

CONSIDERANT que Monsieur LEFEVRE, Receveur municipal à Magny en Vexin, a assuré une gestion régulière des finances du budget principal du Syndicat mixte en 2023 :

1/ STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées pendant cette période ;

2/ STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

CONSIDERANT que le compte de gestion dressé par le Receveur contenant les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, est conforme au compte administratif du budget principal 2023 ;

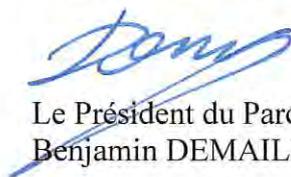
VU l'avis favorable du Bureau en date du 17 juin 2024 ;

Sur le rapport présenté par Benjamin DEMAILLY, Président du Parc ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.
Le Président du Syndicat Mixte certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au Représentant de l'Etat le : 18 juin 2024


Le Président du Parc,
Benjamin DEMAILLY





DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n° 24-16 / Séance du 17 juin 2024

Objet : Compte administratif 2023 du budget principal

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept juin à vingt heures trente s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français dûment convoqué le seize avril, sous la présidence de Benjamin DEMAILLY, Président du Parc.

	Région/Départ	Communes/autres	Total
Nombre de membres en exercice	16	109	125
Nombre de membres présents	6	57	63
Nombre de membres ayant pouvoir	1	6	7
Nombre de voix exprimés (2 voix Région/Département)	14	63	77

Etaient présents :

Collège de la Région

Thibault HUMBERT, Jean-François RENARD,

Collège des Départements

Sabrina ECARD, Alexandre PUEYO, Morgan TOUBOUL, Thomas VATEL,

Collège des Communes

Marie-Claire AUGER, Nicolas BELANGE, Serge BILLOUE, Patrice BONNET, Céline CAPRON, Philippe CORTES, Emmanuel COUESNON, Jean-Paul DABAS, Isabelle DECOUTURE, Denys DE MAGNITOT, Nicolas DE MAISTRE, Sylvain DEMULDER, Christophe DEPONT, Olivier DESLANDES, Paul DUBRAY, Marie-Thérèse DUCHENE, Elisabeth DUFOUR, Alain DUMAS, Katalin ESCHER, Christelle GEORGE, Brigitte GUENERAT, Cédric GUILLAUME, Paul HEBRARD, Michel HELLEBOID, Dominique HERPIN POULENAT, Philippe HOUDAILLE, Olivier HUE, Alain ITHEN, Thierry LADREYT, Norbert LALLOYER, Sébastien LAVANCIER, Michel LE GUILLEVIC, Jean-Pierre LE TELLIER, Jean LORINE, Marc MICHEL, Stéphane NEGRERIE, Adeline NICAULT, Claude NOEL, Guy PARIS, Jérémy PENTHER, Christine PETIT, Dominique PORTE, Didier PRUVOST, Michel RICHARD, Vincent RIOLLET, Marie-Madeleine ROTSAERT, Liliane ROVEZ, Denis SARGERET, Joëlle VALENCHON, Frédéric VELSCH,

Collège des Communautés de Communes

Ghislaine HAUETER, Jérôme LEPLAT, Martine QUIGNARD,

Collège des Villes-portes

Monique LEFEBVRE, Ergin MEMISOGLU,

Collège des Villes partenaires

Didier DUMONT,

Pouvoirs :

De Jérôme GUERIN à Elizabeth DUFOUR,
De Dominique LOIZEAU à Jérémie PENTHER,
De Christophe BUATOIS à Claude NOEL,
De Emeric DE ROBIEN à Cédric GUILLAUME,
De Laurent DE GAULLE à Benjamin DEMAILLY,
De Michel RAZAFIMBELO à Jérôme LEPLAT,
De Cécile DUMOULIN à Thomas VATEL,

Etaient excusés ou absents :

Collège de la Région

Benjamin CHKROUN, Benoit JIMENEZ, Carine PELEGRIN, Florence PORTELLI,
Rachid TEMAL, Stéphanie VON EUW,

Collège des départements

Anne FROMENTEIL, Nessrine MENHAOUARA, Guy MULLER,

Collège des Communes

Jocelyne AUBE, Amélie BARACH, Martine BAUDIN, Florent BEAULIEU, Béatrice BELABBAS, Isabelle BELLY, Alexandre BIENFAIT, Jhony BOURGIN, Laurent CAMUS, Séverine CHAMPETIER, Cécile COLLEAU, Philippe DAYOT, Nathalie DELAHAYE, Laura DODEMAN, Jean-Pierre DORE, Sandrine ELICHABE, Nathalie FLAMENT, Olivier FOUQUEREAU, Thierry HERBET, Aurélie HERZ, Frédéric HEYBLON, Nathalie HUGAULT, Claire JARRAUD, Ghislaine JOURNEE, Patrick LANOT, Béatrice LEDESERT, Philippe LEMOINE, Grégory LOST, Jean-Jacques LETAILLEUR, Arnaud MARCEL, Julie MARFAING, Geoffroy MARIE, Jean-Jules MORTEO, Romano MOSCETTI, Jérôme OLIVIER, Nadège RAYSSEGUIER, Annette RELIER, Alexandre VALGRES, Pierre VANDEPUTTE, Frédéric VERHAEGEN, Ali YOUNSI,

Collège des Communautés de Communes

Bernard LE BON, Capucine FAIVRE,

Collège des Villes-portes

Suzanne JAUNET, Céline AZZOPARDI, Alain FLORIN,

Collège des Villes partenaires

Alain GUILLON,

LE COMITE SYNDICAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la Charte du Parc naturel régional du Vexin français ;

VU les statuts et le règlement intérieur du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français ;

VU la nomenclature comptable M14 en 2023 devenue M57 au 1^{er} janvier 2024 ;

CONSIDERANT le projet du compte administratif du budget principal de l'année 2023 ci-annexé ;

CONSIDERANT que Monsieur LEFEVRE, Receveur municipal à Magny en Vexin, a assuré une gestion régulière des finances du budget principal du Syndicat mixte en 2023 et que ses comptes sont en parfaite concordance avec ceux du Parc ;

CONSIDERANT le rapport de présentation adressé à l'ensemble des membres du Comité syndical le 6 juin 2024 ;

VU l'avis favorable du Bureau en date du 17 juin 2024 ;

Sur le rapport présenté par Benjamin DEMAILLY, Président du Parc ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité, et en l'absence du Président,

DONNE acte à Monsieur le Président de la présentation faite du compte administratif du budget principal de l'exercice 2023, suivant les chiffres ci-après récapitulés et selon le CA et le rapport de présentation ci-annexés :

Résultat du compte administratif :

	Fonctionnement			Investissement		
	Dépenses	Recettes	Exc/Déf	Dépenses	Recettes	Exc/Déf
Total	3 673 084,39	3 636 015,56	-37 068,83	1 709 591,77	1 814 769,95	105 178,18
1 PA	415 854,93	372 422,49	-43 432,44	956 570,57	1 029 973,66	73 403,09
2 FS	2 328 578,61	2 248 065,33	-80 513,28	0,00	0,00	0,00
3 PS	4 738,20	6 968,80	2 230,60	0,00	24 192,00	24 192,00
4 Amortt/ordre	746 278,32	740 637,32	-5 641,00	740 637,32	746 278,32	5 641,00
5 HCP	177 634,33	267 921,62	90 287,29	12 383,88	14 325,97	1 942,09

Les restes à réaliser :

<i>Restes à réaliser Fonctionnement</i>			<i>Restes à réaliser Investissement</i>		
Recettes	Dépenses	Excédent	Recettes	Dépenses	Déficit
1 208 594,22 €	947 624,57 €	260 969,65 €	3 009 670,39 €	3 140 862,85 €	131 192,46 €

Synthèse générale :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Résultat exercice 2023	-37 068,83	105 178,18	68 109,35
Excédents antérieurs reportés	1 891 658,64	144 182,53	2 035 841,17
Solde d'exécution à reporter	1 854 589,81	249 360,71	2 103 950,52
Excédent ou déficit sur reports	260 969,65	-131 192,46	129 777,19
Résultats après intégration des reports	2 115 559,46	118 168,25	2 233 727,71

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser pour les montants indiqués ci-dessus ;

VOTE ET ARRETE les résultats définitifs du Compte administratif du budget principal de l'exercice 2023 tels que résumés ci-dessus ;

DIT que les résultats définitifs du compte administratif 2023 du budget principal seront, avec les reports, repris au budget supplémentaire principal 2024.

Délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.
Le Président du Syndicat Mixte certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au Représentant de l'Etat le : 18 juin 2024

Le Vice-Président du Parc,
Jean-François RENARD



RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Cécile DUMOULIN

Objet : Compte Administratif et compte de gestion 2023 du budget principal

Je vous prie de bien vouloir examiner ci-après, le compte administratif 2023 du budget principal du Parc. **Ce compte administratif est en totale concordance avec le compte de gestion de Monsieur le trésorier de Magny-en-Vexin.**

Le budget du Parc est un budget global qui regroupe :

- 1 le **Programme d'Actions du Parc**, financé par le Contrat de Parc ;
- 2 les dépenses et recettes liées au fonctionnement du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc, dénommées les **Frais de Structure** ;
- 3 les **Programmes Spécifiques** (« programme PAEC (Prairie) », « Natura 2000 ») ;
- 4 les **Amortissements** obligatoires et les opérations d'ordre comptables ;
- 5 les **Crédits Hors Contrat de Parc (HCP)**.

Il est proposé de reprendre ci-après les éléments significatifs contenus dans le compte administratif et d'apporter les commentaires qui pourront permettre de situer les actions menées par le Parc dans le cadre de son activité 2023.

La ventilation des réalisations 2023 suivant cette classification est la suivante :

→ en dépenses/recettes :

	Dépenses			Recettes			Résultat exercice
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total	
Total	3 673 084,39	1 709 591,77	5 382 676,16	3 636 015,56	1 814 769,95	5 450 785,51	68 109,35
1 PA	415 854,93	956 570,57	1 372 425,50	372 422,49	1 029 973,66	1 402 396,15	29 970,65
2 FS	2 328 578,61	0,00	2 328 578,61	2 248 065,33	0,00	2 248 065,33	-80 513,28
3 PS	4 738,20	0,00	4 738,20	6 968,80	24 192,00	31 160,80	26 422,60
4 Amortt/ordre	746 278,32	740 637,32	1 486 915,64	740 637,32	746 278,32	1 486 915,64	0,00
5 HCP	177 634,33	12 383,88	190 018,21	267 921,62	14 325,97	282 247,59	92 229,38

→ en fonctionnement/investissement :

	Fonctionnement			Investissement		
	Dépenses	Recettes	Exc/Déf	Dépenses	Recettes	Exc/Déf
Total	3 673 084,39	3 636 015,56	-37 068,83	1 709 591,77	1 814 769,95	105 178,18
1 PA	415 854,93	372 422,49	-43 432,44	956 570,57	1 029 973,66	73 403,09
2 FS	2 328 578,61	2 248 065,33	-80 513,28	0,00	0,00	0,00
3 PS	4 738,20	6 968,80	2 230,60	0,00	24 192,00	24 192,00
4 Amortt/ordre	746 278,32	740 637,32	-5 641,00	740 637,32	746 278,32	5 641,00
5 HCP	177 634,33	267 921,62	90 287,29	12 383,88	14 325,97	1 942,09

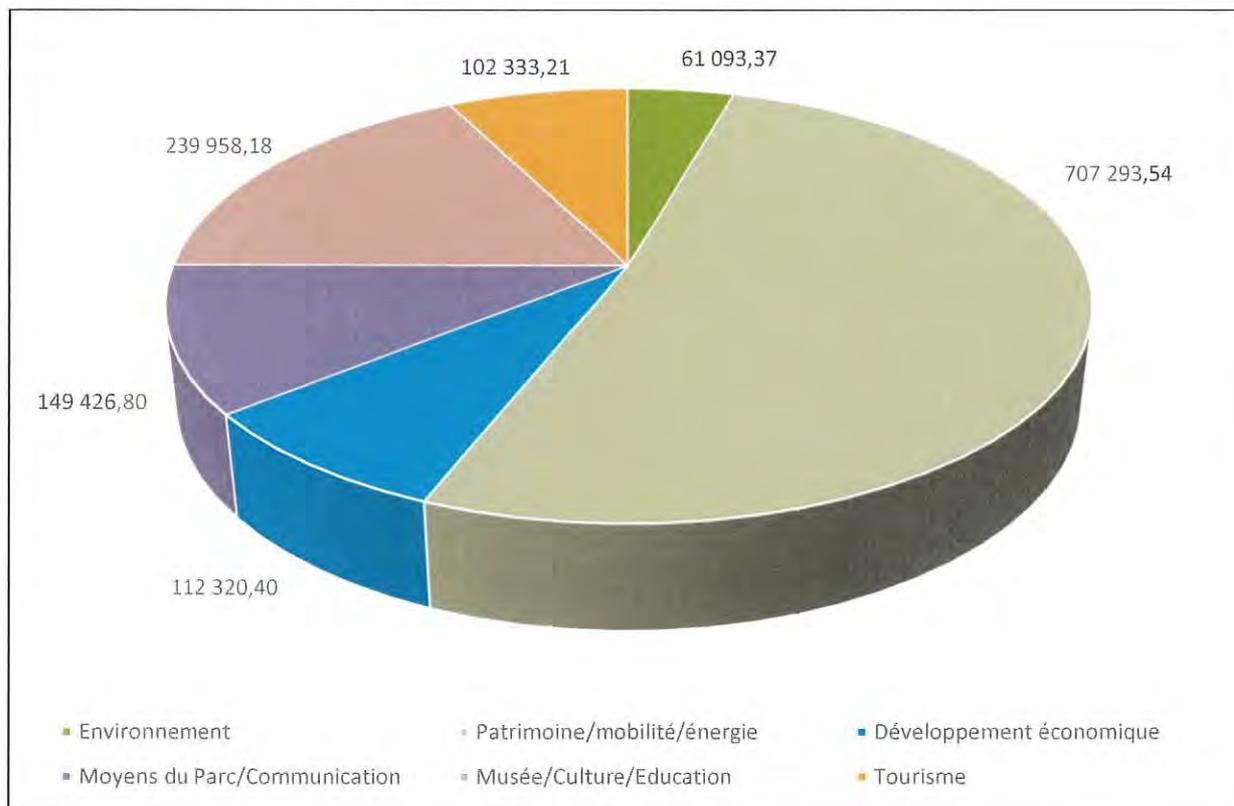
I - Le Programme d'Actions

A - Les dépenses

Les dépenses réalisées au titre du programme d'actions ont porté sur les CP 4 et 5, entièrement financés par la Région Ile-de-France. Ainsi, le programme d'actions est décliné selon les axes de la nouvelle Charte.

Elles ont été réalisées pour un montant total de **1 372 425,50** (1 297 703 € en 2022), réparties en 415 854,93 € pour la section fonctionnement et de 956 570,57 € pour la section investissement.

Dépenses des Contrats de Parc 4 et 5 :



Les subventions versées aux Communes et Communautés de Communes représentent un montant de 369 914,99 €, aux privés/associations un montant de 203 802,43 €, soit un total de 573 717,42 €.

B - Les recettes

	<i>Recettes réalisées</i>		
	Fonctionnement	Investissement	Ensemble
Programme d'actions	372 422,49 €	1 029 973,66 €	1 402 396,15 €

Les recettes de la section fonctionnement, constatées à hauteur de **372 422,49 €** proviennent des versements d'acomptes ou de soldes de subventions en provenance du Conseil régional d'Ile-de-France.

Les recettes de la section d'investissement se répartissent pour un total de **1 029 973,66 €** de la façon suivante :

- du Conseil régional d'Ile-de-France pour 1 000 664,38 €,
- du FCTVA pour 23 387,24 €,
- du remboursement des SIL par les communes pour 5 922,04 €.

Les reports

Les dépenses et les recettes restant à réaliser sont juridiquement certaines puisqu'elles sont liées à des opérations, actions ou fiches-projets votées par les instances syndicales et entérinées par nos partenaires, Conseil régional d'Ile-de-France, Conseils départementaux du Val d'Oise et des Yvelines, Etat.

Les restes à réaliser en dépenses/recettes sont les suivants :

<i>Restes à réaliser Fonctionnement</i>			<i>Restes à réaliser Investissement</i>		
Recettes	Dépenses	Excédent	Recettes	Dépenses	Déficit
1 208 594,22 €	947 624,57 €	260 969,65 €	3 009 670,39 €	3 140 862,85 €	131 192,46 €

Il est à préciser, que la reprise de ces restes à réaliser, se fera au Budget supplémentaire 2024 suivant les dispositions de la nomenclature M 57.

II - Les frais de structure du Syndicat mixte

Les frais de structure sont financés principalement par les participations contractuelles :

- de la Région Ile-de-France ;
- des Communes, des Villes-Portes, et des Communautés de Communes,
- de l'Etat.

A – Les dépenses

Chapitres		Dépenses réalisées (€)
		Fonctionnement
011	Charges générales	402 335,30 (2022 : 399 356)
012	Charges du personnel	1 721 469,18 (2022 : 1 715 030)
65	Charges de gestion courante	185 449,19 (2022 : 176 529)
67	Charges exceptionnelles	19 324,94 (2022 : 21 077)
68	Dotations aux provisions (écriture comptable)	0
Total		2 328 578,61 (2022 : 2 316 828)

Les principales dépenses en section de fonctionnement sont :

Chapitre 011 – Charges à caractère général : 402 335,30 € dont :

- 59 883,42 € (2022 : 58 223 €) pour l'achat des fluides (eau, électricité, chauffage, carburant...);
- 131 467,73 € (2022 : 116 115 €) pour l'entretien, la maintenance et la réparation sur biens immobilier, mobiliers et terrains ;
- 4 248,98 € (2022 : 11 676 €) pour la location du matériel (photocopieurs, bennes compost) ;
- 43 512,45 € (2022 : 40 287 €) pour la redevance annuelle d'occupation du domaine ;
- 16 055,62 € (2022 : 17 136 €) de primes d'assurances ;
- 802,30 € (2022 : 1 047 €) pour les abonnements, revues, journaux, pour les annonces diverses de promotion du Parc ;
- 11 980,68 € (2022 : 13 055 €) pour l'achat de fournitures administratives, produits entretien, vêtements de travail, petits achats divers ;
- 13 128,14 € (2022 : 13 206 €) de frais d'affranchissement ;
- 12 843,43 € (2022 : 12 214 €) de frais téléphoniques ;
- 202,16 € (2022 : 965 €) pour frais bancaires (ligne trésorerie, frais cartes bleues) ;
- 21 304,00 € (2022 : 29 689 €) de cotisations, notamment à la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, à Natureparif, au Cervia, au CEEVO... ;
- 4 186,24 € (2022 : 9 140 €) pour différentes assistances extérieures (confections bulletins de salaires, pressing Genainville,...) ;
- 7 112,10 € pour frais d'actes et contentieux et honoraires (carrières...) ;
- 2 400,26 € (2022 : 2 086 €) pour les frais de réception ;
- 3 087,47 € (2022 : 1 819 €) pour l'achat de produits alimentaires ;
- 8 920,02 € (2022 : 7 238 €) pour les frais de déplacements et les frais de mission ;
- 1 701,27 € (2022 : 4 210 €) pour les formations, participations aux colloques, aux journées nationales ;
- 43 769,45 € (2022 : 39 163 €) pour l'achat de fournitures destinées à la vente au musée (compensé en recettes) ;
- 1 569,58 € (2022 : 2 284 €) pour frais de nettoyage des locaux ;
- 14 160,00 € (2022 : 10 425 €) pour gardiennage des locaux.

Chapitre 012 – Charges de personnel et assimilés : 1 721 469,18 € (2022 : 1 715 030 €) dont :

- Rémunérations/charges et cotisations : 1 634 215,75 € (2022 : 1 643 447 €) ;
- assurance du personnel : 12 849,57 € (2022 : 9 413) (nouveau contrat groupe) ;
- visites médicales, pharmacie, soins : 53,80 € ;
- tickets restaurant : 66 718,06 € (2022 : 62 020 €) (la moitié est remboursée par le personnel bénéficiaire du dispositif) ;
- CNAS : 7 632 €.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante, 185 449,19 € (2022 : 176 529 €) correspondant pour :

- 13 350,02 € pour achat de droits divers (dont cloud);
- 45 897,24 € au titre des indemnités et charges versées aux élus ;
- 126 201,93 € au versement de la subvention d'équilibre aux budgets annexe Cap tourisme.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles, 19 324,94 € correspondant à des titres annulés exercices antérieurs.

B – Les recettes

		Recettes réalisées
		Fonctionnement
013	Atténuation charges	909,19
70	Redevances/services	290 002,20
74	Participations	1 907 649,86
75	Prdts gestion courante	43 861,88
77	Produits exceptionnels	5 642,20
	Opérations d'ordre	0
	Total	2 248 065,33

Les recettes de fonctionnement se répartissent pour un montant total de **2 248 065,33 €** (2022 : 2 198 213,09 €) de la façon suivante :

013 – atténuation de charges pour **909,19 €** (2022 : 30 433 €), montant correspondant aux remboursements sur salaires des indemnités journalières des absences maladies ou congés maternité ;

70 – Produits des services : **290 002,20 €** (2022 : 190 550 €) dont :

- 71 539,55 € de vente de produits au musée du Vexin français, pour les entrées au musée du Vexin français, pour le cinéma de plein air et pour les animations scolaires ;
- 7 440,00 € pour la location des vélos ;
- 196 430,85 € de recouvrement des frais de personnel mis à disposition au titre des Espaces Naturels Sensibles du Val d'Oise et correspondant aux remboursements des postes dédiés (conservatrice de la Réserve Naturelle Régionale de Limay, MAEC, Natura 2000...)
- 14 591,80 € correspondant à la participation aux frais généraux des deux techniciens de la réserve naturelle nationale des Coteaux de Seine.

74 – Dotations et participations **1 907 649,86 €** dont :

- 130 000,00 € de la DRIEAT au titre de la subvention de fonctionnement ;
- 1 230 760,00 € du Conseil régional d'Ile-de-France ;
- 546 889,86 € des Communes, des Villes-Portes et des Communautés de Communes,

75 – Autres produits de gestion courante **43 861,88 €** dont :

- 37 471,88 € pour le remboursement, par le personnel de leur participation aux titres restaurant, pour les formations et les animations organisées par le Parc, pour le remboursement par les autres Parcs franciliens de leur participation au websig interparcs ;
- 5 040,00 € pour la mise à disposition du château pour un tournage de film et la mise à disposition des salles de réunion et de Genainville ;
- 1 350,00 € pour la participation 2023 « valeurs Parc ».

77 – Produits exceptionnels **5 642,20 €** correspondant à une cession de véhicule.

III – Les programmes spécifiques

Les dépenses et les recettes réalisées pour chaque programme spécifique sont les suivantes :

- **le site « Natura 2000 » :**

le Parc assure la mission d'animation du site Natura 2000 dénommé « coteaux et boucles de la Seine » dans le cadre d'une convention signée avec l'État, Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables. Les dépenses/recettes 2023 sont les suivantes :

	Fonctionnement (€)			Investissement (€)		
	Dépenses	Recettes	Exc/Déf	Dépenses	Recettes	Exc/Déf
Total	4 503,20	6 968,80	2 465,60	0	24 192,00	24 192,00

Les dépenses concernent des frais de déplacement et de colloque, des frais d'impression pour la lettre Natura 2000 et les honoraires d'un intervenant extérieur pour une prospection de chiroptères. La recette d'investissement vient de l'Etat, pour le remboursement de l'aménagement des cavités des chiroptères à Follainville-Dennemont.

- **PAEC (PRAIRIE) :**

Aucune dépense/recette sur ce programme en 2023. Le Parc est en attente des remboursements par la Région Ile-de-France depuis 2020.

- **Réserve Naturelle Régionale de Limay :**

Les dépenses constatées à hauteur de 235 € correspondant à des frais d'adhésions à la Fédération. Le remboursement des salaires par la Mairie de Limay est imputé sur les frais de structure du Parc.

IV – Les amortissements et les opérations d'ordre

La dotation aux amortissements et les opération d'ordre (comptables) pour l'année 2023, s'élève en dépenses et en recettes, en fonctionnement et en investissement à la somme de 1 486 915,64 €.

V – Les crédits Hors Contrat de Parc

Les crédits HCP ont été réalisés en dépenses pour un montant de 190 018,21 € (177 634,33 € en fonctionnement et 12 383,88 € en investissement), correspondant à des frais d'impression, de l'entretien de terrain, l'achat de petits matériels, le paiement du loyer et des charges de la plateforme éco-construction à Vigny, de l'assurance des scooters achetés dans le cadre des CEE/TEPCV, des dépenses dans le cadre de la convention avec le CD 95 et les frais d'études dans le cadre de conventions avec la DRIEAT. En recettes, pour un montant de 282 247,59 € (267 921,62 € en fonctionnement et 14 325,97 € en investissement), crédits provenant de la RIDF, de la DRAC, de la DRIEE, du CD 95 et des Communautés de Communes participant au programme SARE.

VI - Synthèse générale

	Fonctionnement	Investissement	Total
Résultat exercice 2023	-37 068,83	105 178,18	68 109,35
Excédents antérieurs reportés	1 891 658,64	144 182,53	2 035 841,17
Solde d'exécution à reporter	1 854 589,81	249 360,71	2 103 950,52
Excédent ou déficit sur reports	260 969,65	-131 192,46	129 777,19
Résultats après intégration des reports	2 115 559,46	118 168,25	2 233 727,71

Toutes ces réalisations ont donné lieu à la confection, par le service financier, de 1 601 mandats de paiement et de 481 titres de recettes (budget principal uniquement).

Je vous invite, hors de ma présence, à bien vouloir adopter le compte administratif 2023 du budget principal dans la présentation qui vous a été faite, et à déclarer conforme, sans observation ni réserve, le compte de gestion 2023 du budget principal, dressé par le Comptable public, en toute conformité avec le CA du Parc.

Benjamin DEMAILLY
Président





DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n° 24-17 / Séance du 17 juin 2024

Objet : Adoption du budget principal supplémentaire 2024 comprenant, résultant du compte administratif 2023 approuvé :

- **l'affectation du résultat cumulé (exercice 2023 et exercices antérieurs) ;**
- **l'intégration des reports antérieurs (dépenses/recettes) ;**
- **l'inscription de dépenses nouvelles**

Adoption de la décision modificative n°1

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept juin à vingt heures trente s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français dûment convoqué le seize avril, sous la présidence de Benjamin DEMAILLY, Président du Parc.

	Région/Départ	Communes/autres	Total
Nombre de membres en exercice	16	109	125
Nombre de membres présents	6	57	63
Nombre de membres ayant pouvoir	1	6	7
Nombre de voix exprimés (2 voix Région/Département)	14	63	77

Etaient présents :

Collège de la Région

Thibault HUMBERT, Jean-François RENARD,

Collège des Départements

Sabrina ECARD, Alexandre PUEYO, Morgan TOUBOUL, Thomas VATEL,

Collège des Communes

Marie-Claire AUGER, Nicolas BELANGE, Serge BILLOUE, Patrice BONNET, Céline CAPRON, Philippe CORTES, Emmanuel COUESNON, Jean-Paul DABAS, Isabelle DECOUTURE, Denys DE MAGNITOT, Nicolas DE MAISTRE, Sylvain DEMULDER, Christophe DEPONT, Olivier DESLANDES, Paul DUBRAY, Marie-Thérèse DUCHENE, Elisabeth DUFOUR, Alain DUMAS, Katalin ESCHER, Christelle GEORGE, Brigitte GUENERAT, Cédric GUILLAUME, Paul HEBRARD, Michel HELLEBOID, Dominique HERPIN POULENAT, Philippe HOUDAILLE, Olivier HUE, Alain ITHEN, Thierry LADREYT, Norbert LALLOYER, Sébastien LAVANCIER, Michel LE GUILLEVIC, Jean-Pierre LE TELLIER, Jean LORINE, Marc MICHEL, Stéphane NEGRERIE, Adeline NICAULT, Claude NOEL, Guy PARIS, Jérémy PENTHER, Christine PETIT, Dominique PORTE, Didier PRUVOST, Michel RICHARD, Vincent RIOLLET, Marie-Madeleine ROTSAERT, Liliane ROVEZ, Denis SARGERET, Joëlle VALENCHON, Frédéric VELSCH,

Collège des Communautés de Communes

Ghislaine HAUETER, Jérôme LEPLAT, Martine QUIGNARD,

Collège des Villes-portes

Monique LEFEBVRE, Ergin MEMISOGLU,

Collège des Villes partenaires

Didier DUMONT,

Pouvoirs :

De Jérôme GUERIN à Elizabeth DUFOUR,
De Dominique LOIZEAU à Jérémie PENTHER,
De Christophe BUATOIS à Claude NOEL,
De Emeric DE ROBIEN à Cédric GUILLAUME,
De Laurent DE GAULLE à Benjamin DEMAILLY,
De Michel RAZAFIMBELO à Jérôme LEPLAT,
De Cécile DUMOULIN à Thomas VATEL,

Etaient excusés ou absents :

Collège de la Région

Benjamin CHKROUN, Benoit JIMENEZ, Carine PELEGRIN, Florence PORTELLI,
Rachid TEMAL, Stéphanie VON EUW,

Collège des départements

Anne FROMENTEIL, Nessrine MENHAOUARA, Guy MULLER,

Collège des Communes

Jocelyne AUBE, Amélie BARACH, Martine BAUDIN, Florent BEAULIEU, Béatrice BELABBAS, Isabelle BELLY, Alexandre BIENFAIT, Jhony BOURGIN, Laurent CAMUS, Séverine CHAMPETIER, Cécile COLLEAU, Philippe DAYOT, Nathalie DELAHAYE, Laura DODEMAN, Jean-Pierre DORE, Sandrine ELICHABE, Nathalie FLAMENT, Olivier FOUQUEREAU, Thierry HERBET, Aurélie HERZ, Frédéric HEYBLOM, Nathalie HUGAULT, Claire JARRAUD, Ghislaine JOURNEE, Patrick LANOT, Béatrice LEDESERT, Philippe LEMOINE, Grégory LEOST, Jean-Jacques LETAILLEUR, Arnaud MARCEL, Julie MARFAING, Geoffroy MARIE, Jean-Jules MORTEO, Romano MOSCETTI, Jérôme OLIVIER, Nadège RAYSSEGUIER, Annette RELIER, Alexandre VALGRES, Pierre VANDEPUTTE, Frédéric VERHAEGEN, Ali YOUNSI,

Collège des Communautés de Communes

Bernard LE BON, Capucine FAIVRE,

Collège des Villes-portes

Suzanne JAUNET, Céline AZZOPARDI, Alain FLORIN,

Collège des Villes partenaires

Alain GUILLON,

LE COMITE SYNDICAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la Charte du Parc naturel régional du Vexin français ;

VU les statuts et le règlement intérieur du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français ;

VU la nomenclature comptable M14 en 2023 devenue M57 au 1^{er} janvier 2024 ;

CONSIDERANT l'adoption du compte administratif 2023 et du compte de gestion 2023 ;

CONSIDERANT les dépenses nouvelles qui peuvent intervenir en cours d'année ;

CONSIDERANT la demande de la trésorerie d'annuler les 2 050 € prévus au budget primitif 2024 à l'article 775 car impossible d'approvisionner ce compte ;

CONSIDERANT la nécessité de faire une DM pour ces 2 050 € ;

CONSIDERANT le rapport de présentation adressé à l'ensemble des membres du Comité syndical le 6 juin 2024 ;

VU l'avis favorable du Bureau en date du 17 juin 2024 ;

Sur le rapport présenté par Benjamin DEMAILLY, Président du Parc ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, A l'unanimité, par chapitre,

ADOpte la décision modificative n° 1 ci-annexée qui réduit le compte 775 de 2 050 € et provisionne le compte 773 de 2 050 € ;

ADOpte le budget supplémentaire principal 2024 comprenant :

- l'affectation du résultat cumulé (exercice 2023 et exercices antérieurs) ;
- l'intégration des reports antérieurs (dépenses/recettes) ;
- l'inscription de dépenses nouvelles selon le détail du tableau ci-dessous ;

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
		Excédent sur exercices 2023 et antérieurs – solde exécution reporté - 002	1 854 589,81 €
Reports	947 624,57 €	Reports	1 208 594,22 €
Propositions nouvelles :		Propositions nouvelles :	
62268/FS- honoraires divers	2 056 217,46 €	757368/HCP- DRIEAT (enquête publique)	20 000,00 €
64138/FS – rémunération	23 000,00 €	74718/FS-DRIEAT (complément fonctionnement 2024)	13 000,00 €
64131/HCP/CEE-transfert rémunération conseillère France rénov vers FS	36 642,00 €	757368/FS- CD 95 (flamme olympique)	10 000,00 €
6231/HCP – enquête publique (annonces et frais divers)	20 000,00 €	752/HCP – AVEC -location salle pôle éco-construction	27 000,00 €
6237/FS – dépenses flamme olympique	10 000,00 €	757358/HCP/CACP-CEV (convention PAT 2024)	9 000,00 €
6541/FS-créances admises en non-valeur	700,00 €		
6817/FS- créances douteuses	3 000,00 €		
6132/HCP – loyer pôle éco-construction (dont 9 000 € perçus en 2023)	36 000,00 €		
6237/HCP/CACP-CEV (convention PAT 2024)	9 000,00 €		
TOTAL	3 142 184,03 €		3 142 184,03 €
Section investissement			
Dépenses		Recettes	
		Excédent sur exercices 2023 et antérieurs – solde exécution reporté - 001	249 360,71 €
Reports	3 140 862,85 €	Reports	3 009 670,39 €
Propositions nouvelles :		Propositions nouvelles :	
21735/PA – aménagt constructions	117 168,25 €	Néant	
261/HCP/CEE – titres de participation (parts sociales O'Watt Citoyen)	1 000,00 €		
TOTAL	3 259 031,10 €		3 259 031,10 €

Délibéré les jour, mois et an que dessus.
 Pour extrait conforme au registre des délibérations.
 Le Président du Syndicat Mixte certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au Représentant de l'Etat le : 18 juin 2024


 Le Président du Parc,
 Benjamin DEMAILLY





RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Cécile DUMOULIN

Objet : Proposition d'adoption du Budget principal supplémentaire 2024 comprenant, résultant du compte administratif 2023 approuvé :

- **l'affectation du résultat cumulé (exercice 2023 et exercices antérieurs) ;**
- **l'intégration des reports antérieurs (dépenses/recettes) ;**
- **l'inscription de dépenses nouvelles.**

Conformément à l'instruction budgétaire M 57, il convient d'affecter les résultats cumulés, de l'exercice 2023 et des exercices antérieurs. L'affectation qui vous est proposée tient compte de ces règles.

Le présent projet de budget supplémentaire a donc pour objet :

1°) de transcrire l'affectation des résultats antérieurs et du résultat constaté à la clôture de l'exercice 2023, se décomposant de la façon suivante :

	Section fonctionnement	Section Investissement
Résultats de l'exercice 2023	-37 068,83 €	105 178,18 €
Résultats sur exercices antérieurs à 2023	1 891 658,64 €	144 182,53 €
Affectation des résultats cumulés	1 854 589,81 €	249 360,71 €

2°) d'intégrer les reports constatés au Compte Administratif de l'année 2023 approuvé concernant les crédits non consommés au 31/12/2023 dépenses/recettes attribués au titre des Contrats de Parc et des projets hors contrat de Parc. Les montants des reports se répartissent en sections fonctionnement et investissement de la façon suivante :

<i>Restes à réaliser Fonctionnement</i>			<i>Restes à réaliser Investissement</i>		
Recettes	Dépenses	Excédent	Recettes	Dépenses	Déficit
1 208 594,22 €	947 624,57 €	260 969,65 €	3 009 670,39 €	3 140 862,85 €	131 192,46 €

3°) d'insérer de nouvelles propositions de dépenses/recettes selon le tableau ci-dessous.

4°) La proposition de budget supplémentaire contenant l'ensemble des éléments ci-dessus développés, s'équilibre en dépenses recettes à hauteur de 6 401 215,13 €, réparties en :

- Section fonctionnement : 3 142 184,03 €
- Section investissement : 3 259 031,10 €

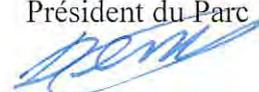
Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
		Excédent sur exercices 2023 et antérieurs – solde exécution reporté - 002	1 854 589,81 €
Reports	947 624,57 €	Reports	1 208 594,22 €
Propositions nouvelles :		Propositions nouvelles :	
62268/FS- honoraires divers	2 056 217,46 €	757368/HCP- DRIEAT (enquête publique)	20 000,00 €
64138/FS – rémunération	23 000,00 €	74718/FS-DRIEAT (complément fonctionnement 2024)	13 000,00 €
64131/HCP/CEE-transfert rémunération conseillère France rénov vers FS	36 642,00 €	757368/FS- CD 95 (flamme olympique)	10 000,00 €
6231/HCP – enquête publique (annonces et frais divers)	20 000,00 €	752/HCP – AVEC -location salle pôle éco-construction	27 000,00 €
6237/FS – dépenses flamme olympique	10 000,00 €	757358/HCP/CACP-CEV (convention PAT 2024)	9 000,00 €
6541/FS-créances admises en non-valeur	700,00 €		
6817/FS- créances douteuses	3 000,00 €		
6132/HCP – loyer pôle éco-construction (dont 9 000 € perçus en 2023)	36 000,00 €		
6237/HCP/CACP-CEV (convention PAT 2024)	9 000,00 €		
TOTAL	3 142 184,03 €		3 142 184,03 €
Section investissement			
Dépenses		Recettes	
		Excédent sur exercices 2023 et antérieurs – solde exécution reporté - 001	249 360,71 €
Reports	3 140 862,85 €	Reports	3 009 670,39 €
Propositions nouvelles :		Propositions nouvelles :	
21735/PA – aménagt constructions	117 168,25 €	Néant	
261/HCP/CEE – titres de participation (parts sociales O'Watt Citoyen)	1 000,00 €		
TOTAL	3 259 031,10 €		3 259 031,10 €

D'autre part, 2 050 € ont été prévus au BP 2024 en produit exceptionnel mais il n'est pas possible d'approvisionner ce compte. S'agissant d'un compte relatif aux cessions d'actif, les crédits ne se prévoient pas au budget. Je vous propose donc d'annuler ces 2 050 € au 775 et les remettre au 773 – annulation de mandats sur exercice antérieur. Cela fera l'objet de la décision modificative n° 1 ci-jointe.

Je vous invite à bien vouloir délibérer sur l'adoption du Budget Supplémentaire principal 2024 qui, suivant les éléments détaillés ci-dessus, comprend :

- l'affectation du résultat 2023 et antérieurs,
- la reprise des reports, dépenses/recettes,
- l'inscription de dépenses et recettes nouvelles en sections fonctionnement et d'investissement.

Benjamin DEMAILLY
 Président du Parc





DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n° 24-18 / Séance du 17 juin 2024

Objet : Demande d'adoption des Comptes de Gestion 2023 des budgets annexes « Cap Tourisme », « ENS » et « Réserve naturelle nationale des Coteaux de Seine »

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept juin à vingt heures trente s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français dûment convoqué le seize avril, sous la présidence de Benjamin DEMAILLY, Président du Parc.

	Région/Départ	Communes/autres	Total
Nombre de membres en exercice	16	109	125
Nombre de membres présents	6	57	63
Nombre de membres ayant pouvoir	1	6	7
Nombre de voix exprimés (2 voix Région/Département)	14	63	77

Etaient présents :

Collège de la Région

Thibault HUMBERT, Jean-François RENARD,

Collège des Départements

Sabrina ECARD, Alexandre PUEYO, Morgan TOUBOUL, Thomas VATEL,

Collège des Communes

Marie-Claire AUGER, Nicolas BELANGE, Serge BILLOUE, Patrice BONNET, Céline CAPRON, Philippe CORTES, Emmanuel COUESNON, Jean-Paul DABAS, Isabelle DECOUTURE, Denys DE MAGNITOT, Nicolas DE MAISTRE, Sylvain DEMULDER, Christophe DEPONT, Olivier DESLANDES, Paul DUBRAY, Marie-Thérèse DUCHENE, Elisabeth DUFOUR, Alain DUMAS, Katalin ESCHER, Christelle GEORGE, Brigitte GUENERAT, Cédric GUILLAUME, Paul HEBRARD, Michel HELLEBOID, Dominique HERPIN POULENAT, Philippe HOUDAILLE, Olivier HUE, Alain ITHEN, Thierry LADREYT, Norbert LALLOYER, Sébastien LAVANCIER, Michel LE GUILLEVIC, Jean-Pierre LE TELLIER, Jean LORINE, Marc MICHEL, Stéphane NEGRERIE, Adeline NICAULT, Claude NOEL, Guy PARIS, Jérémy PENTHER, Christine PETIT, Dominique PORTE, Didier PRUVOST, Michel RICHARD, Vincent RIOLLET, Marie-Madeleine ROTSAERT, Liliane ROVEZ, Denis SARGERET, Joëlle VALENCHON, Frédéric VELSCH,

Collège des Communautés de Communes

Ghislaine HAUETER, Jérôme LEPLAT, Martine QUIGNARD,

Collège des Villes-portes

Monique LEFEBVRE, Ergin MEMISOGLU,

Collège des Villes partenaires

Didier DUMONT,

Pouvoirs :

De Jérôme GUERIN à Elizabeth DUFOUR,
De Dominique LOIZEAU à Jérémy PENTHER,
De Christophe BUATOIS à Claude NOEL,
De Emeric DE ROBIEN à Cédric GUILLAUME,
De Laurent DE GAULLE à Benjamin DEMAILLY,
De Michel RAZAFIMBELO à Jérôme LEPLAT,
De Cécile DUMOULIN à Thomas VATEL,

Etaient excusés ou absents :

Collège de la Région

Benjamin CHKROUN, Benoit JIMENEZ, Carine PELEGRIN, Florence PORTELLI,
Rachid TEMAL, Stéphanie VON EUW,

Collège des départements

Anne FROMENTEIL, Nessrine MENHAOUARA, Guy MULLER,

Collège des Communes

Jocelyne AUBE, Amélie BARACH, Martine BAUDIN, Florent BEAULIEU, Béatrice BELABBAS, Isabelle BELLY, Alexandre BIENFAIT, Jhony BOURGIN, Laurent CAMUS, Séverine CHAMPETIER, Cécile COLLEAU, Philippe DAYOT, Nathalie DELAHAYE, Laura DODEMAN, Jean-Pierre DORE, Sandrine ELICHABE, Nathalie FLAMENT, Olivier FOUQUEREAU, Thierry HERBET, Aurélie HERZ, Frédéric HEYBLON, Nathalie HUGAULT, Claire JARRAUD, Ghislaine JOURNEE, Patrick LANOT, Béatrice LEDESERT, Philippe LEMOINE, Grégory LOST, Jean-Jacques LETAILLEUR, Arnaud MARCEL, Julie MARFAING, Geoffroy MARIE, Jean-Jules MORTEO, Romano MOSCETTI, Jérôme OLIVIER, Nadège RAYSSEGUIER, Annette RELIER, Alexandre VALGRES, Pierre VANDEPUTTE, Frédéric VERHAEGEN, Ali YOUNSI,

Collège des Communautés de Communes

Bernard LE BON, Capucine FAIVRE,

Collège des Villes-portes

Suzanne JAUNET, Céline AZZOPARDI, Alain FLORIN,

Collège des Villes partenaires

Alain GUILLON,

LE COMITE SYNDICAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts et le règlement intérieur du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français ;

VU la nomenclature comptable M14 en 2023 devenue M57 au 1^{er} janvier 2024 ;

CONSIDERANT le projet de comptes de gestion des budgets annexes de l'année 2021, reprenant dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent ;

CONSIDERANT que Monsieur LEFEVRE, Receveur municipal à Magny en Vexin, a assuré une gestion régulière des finances des budgets annexes du Syndicat mixte en 2023 ;

1/ STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées pendant cette période ;

2/ STATUANT sur l'exécution des budgets de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

CONSIDERANT que les comptes de gestion dressés par le Receveur contenant les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, sont conformes aux comptes administratifs des budgets principaux 2023 ;

VU l'avis favorable du Bureau en date du 17 juin 2024 ;

Sur le rapport présenté par Benjamin DEMAILLY, Président du Parc ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

APPROUVE les comptes de gestion des trésoriers municipaux pour l'exercice 2023 des budgets annexes « Cap Tourisme », « ENS » et « Réserve naturelle nationale des Coteaux de Seine ». Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Président du Syndicat Mixte certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au Représentant de l'Etat le : 18 juin 2024


Le Président du Parc,
Benjamin DEMAILLY





DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n° 24-19 / Séance du 17 juin 2024

Objet : Demande d'adoption des Comptes Administratifs 2023 des budgets annexes « Cap Tourisme », « ENS » et « Réserve naturelle nationale des Coteaux de Seine »

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept juin à vingt heures trente s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français dûment convoqué le seize avril, sous la présidence de Benjamin DEMAILLY, Président du Parc.

	Région/Départ	Communes/autres	Total
Nombre de membres en exercice	16	109	125
Nombre de membres présents	6	57	63
Nombre de membres ayant pouvoir	1	6	7
Nombre de voix exprimés (2 voix Région/Département)	14	63	77

Etaient présents :

Collège de la Région

Thibault HUMBERT, Jean-François RENARD,

Collège des Départements

Sabrina ECARD, Alexandre PUEYO, Morgan TOUBOUL, Thomas VATEL,

Collège des Communes

Marie-Claire AUGER, Nicolas BELANGE, Serge BILLOUE, Patrice BONNET, Céline CAPRON, Philippe CORTES, Emmanuel COUESNON, Jean-Paul DABAS, Isabelle DECOUTURE, Denys DE MAGNITOT, Nicolas DE MAISTRE, Sylvain DEMULDER, Christophe DEPONT, Olivier DESLANDES, Paul DUBRAY, Marie-Thérèse DUCHENE, Elisabeth DUFOUR, Alain DUMAS, Katalin ESCHER, Christelle GEORGE, Brigitte GUENERAT, Cédric GUILLAUME, Paul HEBRARD, Michel HELLEBOID, Dominique HERPIN POULENAT, Philippe HOUDAILLE, Olivier HUE, Alain ITHEN, Thierry LADREY, Norbert LALLOYER, Sébastien LAVANCIER, Michel LE GUILLEVIC, Jean-Pierre LE TELLIER, Jean LORINE, Marc MICHEL, Stéphane NEGRERIE, Adeline NICAULT, Claude NOEL, Guy PARIS, Jérémy PENTHER, Christine PETIT, Dominique PORTE, Didier PRUVOST, Michel RICHARD, Vincent RIOLLET, Marie-Madeleine ROTSAERT, Liliane ROVEZ, Denis SARGERET, Joëlle VALENCHON, Frédéric VELSCH,

Collège des Communautés de Communes

Ghislaine HAUETER, Jérôme LEPLAT, Martine QUIGNARD,

Collège des Villes-portes

Monique LEFEBVRE, Ergin MEMISOGLU,

Collège des Villes partenaires

Didier DUMONT,

Pouvoirs :

De Jérôme GUERIN à Elizabeth DUFOUR,
De Dominique LOIZEAU à Jérémy PENTHER,
De Christophe BUATOIS à Claude NOEL,
De Emeric DE ROBIEN à Cédric GUILLAUME,
De Laurent DE GAULLE à Benjamin DEMAILLY,
De Michel RAZAFIMBELO à Jérôme LEPLAT,
De Cécile DUMOULIN à Thomas VATEL,

Etaient excusés ou absents :

Collège de la Région

Benjamin CHKROUN, Benoit JIMENEZ, Carine PELEGRIN, Florence PORTELLI,
Rachid TEMAL, Stéphanie VON EUW,

Collège des départements

Anne FROMENTEIL, Nessrine MENHAOUARA, Guy MULLER,

Collège des Communes

Jocelyne AUBE, Amélie BARACH, Martine BAUDIN, Florent BEAULIEU, Béatrice BELABBAS, Isabelle BELLY, Alexandre BIENFAIT, Jhony BOURGIN, Laurent CAMUS, Séverine CHAMPETIER, Cécile COLLEAU, Philippe DAYOT, Nathalie DELAHAYE, Laura DODEMAN, Jean-Pierre DORE, Sandrine ELICHABE, Nathalie FLAMENT, Olivier FOUQUEREAU, Thierry HERBET, Aurélie HERZ, Frédéric HEYBLON, Nathalie HUGAULT, Claire JARRAUD, Ghislaine JOURNEE, Patrick LANOT, Béatrice LEDESERT, Philippe LEMOINE, Grégory LEOST, Jean-Jacques LETAILLEUR, Arnaud MARCEL, Julie MARFAING, Geoffroy MARIE, Jean-Jules MORTEO, Romano MOSCETTI, Jérôme OLIVIER, Nadège RAYSSSEGUIER, Annette RELIER, Alexandre VALGRES, Pierre VANDEPUTTE, Frédéric VERHAEGEN, Ali YOUNSI,

Collège des Communautés de Communes

Bernard LE BON, Capucine FAIVRE,

Collège des Villes-portes

Suzanne JAUNET, Céline AZZOPARDI, Alain FLORIN,

Collège des Villes partenaires

Alain GUILLON,

LE COMITE SYNDICAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la Charte du Parc naturel régional du Vexin français ;

VU les statuts et le règlement intérieur du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français ;

VU la nomenclature comptable M14 en 2023 devenue M57 au 1^{er} janvier 2024 ;

CONSIDERANT le projet des comptes administratifs des budgets annexes de l'année 2023 ci-annexés ;

CONSIDERANT que Monsieur LEFEVRE, Receveur municipal à Magny en Vexin, a assuré une gestion régulière des finances du budget principal du Syndicat mixte en 2023 et que ses comptes sont en parfaite concordance avec ceux du Parc ;

CONSIDERANT le rapport de présentation adressé à l'ensemble des membres du Comité syndical le 6 juin 2024 ;

VU l'avis favorable du Bureau en date du 17 juin 2024 ;

Sur le rapport présenté par Benjamin DEMAILLY, Président du Parc ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité, et en l'absence du Président,

DONNE acte à Monsieur le Président sur la présentation faite des Comptes Administratifs des budgets annexes « Cap Tourisme », « ENS » et « Réserve naturelle nationale des Coteaux de Seine » de l'exercice 2023, laquelle peut se résumer comme les tableaux ci-dessous l'indiquent :

<i>Budget annexe « Cap Tourisme »</i>	<i>Réalisation en €</i>	
	<i>Investissement</i>	<i>Fonctionnement</i>
Dépenses	0	128 070,50
Recettes	0	128 070,50
Déficit sur réalisation	0	0
Résultats antérieurs reportés	0	0
Résultats par section	0	0

<i>Budget annexe « ENS »</i>	<i>Réalisation en €</i>	
	<i>Investissement</i>	<i>Fonctionnement</i>
Dépenses	0	24 445,21
Recettes	0	42 000,00
Excédent sur réalisation	0	17 554,79
Résultats antérieurs reportés	0	-17 554,79
Résultats par section	0	0

Budget annexe Réserve Naturelle Nationale des Coteaux de Seine	Fonctionnement	Investissement	Total
Excédent/déficit sur réalisation 2023	-14 565,99	12 137,00	-2 428,99
Excédents antérieurs reportés	266 632,53	65 437,35	332 069,88
Solde d'exécution à reporter	252 066,54	77 574,35	329 640,89
Excédent ou déficit sur reports	0	0	0
Résultats après intégration des reports	252 066,54	77 574,35	329 640,89

DIT qu'il n'y a aucun reste à réaliser sur le budget annexe RNN en 2023 ;

VOTE ET ARRETE les résultats définitifs des Comptes administratifs de l'exercice 2023 des budgets annexes tels que résumés ci-dessus et conformément au rapport de présentation ci-annexé ;

DIT que les résultats définitifs des comptes administratifs 2023 des budgets annexes seront repris au budget supplémentaire 2024, le cas échéant,

RAPPELLE que les budgets annexes ENS et Cap Tourisme ont été clos au 31 décembre 2023 et qu'aucun excédent ou déficit n'est à reprendre sur le budget principal.

Délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.
Le Président du Syndicat Mixte certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au Représentant de l'Etat le : 18 juin 2024

Le Vice-Président du Parc,
Jean-François RENARD





RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Cécile DUMOULIN

Objet : demande d'adoption des Comptes de Gestion et des Comptes Administratifs 2023 des budgets annexes « Cap Tourisme », « ENS » et « Réserve naturelle nationale des Coteaux de Seine »

I. CAP TOURISME

Je vous prie de bien vouloir examiner ci-après le compte administratif 2023 du budget annexe « Cap Tourisme » exécuté dans le cadre des prévisions du budget primitif 2023 approuvé portant sur des dépenses et des recettes de fonctionnement.

Le compte administratif 2023 fait apparaître, en concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Trésorier de Magny-en-Vexin, les résultats suivants :

DEPENSES	RECETTES
128 070,50 €	128 070,50 €
RESULTAT : 0 €	

Ce résultat dégage, après intégration du résultat sur exercice antérieur de 0 €, un solde d'exercice 2023 à reporter de 0 €.

A – La réalisation des dépenses

Les dépenses correspondent pour 128 070,50 €, aux salaires et charges salariales réellement constatés à la clôture de l'exercice budgétaire 2023 des 2 agents (un responsable, un chargé de mission) affectés au fonctionnement de la structure Cap Tourisme.

B – La réalisation des recettes

Les recettes exécutées pour un montant de 128 070,50 €, proviennent pour :

- 126 201,93 € de la participation du Contrat de Parc au financement de la structure ;
- 1 868,57 € de participation salariale aux tickets restaurant et aux arrondis des écritures comptables de la retenue à la source.

C – Clôture du budget annexe

Conformément à la délibération n° 23-17 du 26 juin 2023, ce budget est clos depuis le 31 décembre 2023 et les salaires sont dorénavant inclus dans le budget principal. Il n'y a aucun résultat sur exercice à transférer sur le budget principal.

II. ENS (Espaces Naturels Sensibles)

Je vous prie de bien vouloir examiner ci-après le compte administratif 2023 du budget annexe « ENS », qui ne comprend que des dépenses et recettes en section de fonctionnement.

Le compte administratif 2023 fait apparaître, en concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Trésorier de Magny-en-Vexin, les résultats suivants :

DEPENSES	RECETTES
24 445,21 €	42 000 €
EXCEDENT : 17 554,79 €	

Après intégration du résultat négatif sur exercice antérieur de 17 554,79 €, le solde d'exercice à reporter est 0 €.

A – La réalisation des dépenses

Les dépenses réalisées pour un montant de 24 445,21 € correspondent à la part de salaire de l'agent du Parc intervenant dans la gestion des « ENS » (frais de formation, vêtements) et à la participation aux frais de fonctionnement du Parc (téléphone, véhicules, fournitures, bulletins salaires...).

B – La réalisation des recettes

Les recettes, réalisées à hauteur de 42 000 €, proviennent de la participation du Conseil Départemental du Val d'Oise aux programmes d'actions menés par le Parc. Elles concernent l'acompte de la participation 2023 de 70 % et le solde 2022 de 30 %.

C – Clôture du budget annexe

Conformément à la délibération n° 23-29 du 20 novembre 2023, ce budget est clos depuis le 31 décembre 2023 et les charges sont dorénavant incluses dans le budget principal. Il n'y a aucun résultat sur exercice à transférer sur le budget principal.

IV. RESERVE NATURELLE NATIONALE DES COTEAUX DE SEINE

Je vous prie de bien vouloir examiner ci-après le compte administratif 2023 du budget annexe « Réserve Naturelle Nationale des Coteaux de Seine » qui comprend des dépenses et des recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Le compte administratif 2023 fait apparaître, en concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Trésorier de Magny-en-Vexin, les résultats suivants :

RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2023

	Section investissement	Section fonctionnement	Total des sections
Recettes	20 681,00 €	147 763,46 €	168 444,46 €
Dépenses	8 544,00 €	162 329,45 €	170 873,45 €
Résultat : excédent/déficit	12 137,00 €	-14 565,99 €	-2 428,99 €

Ce résultat dégage, après intégration du résultat de l'exercice antérieur de 332 069,88 €, un solde d'exercice 2023 à reporter **positif de 329 640,89 €**.

A – La réalisation des dépenses

Les dépenses réelles se ventilent, pour un total de 170 873,45 €, en :

Fonctionnement pour 162 329,45 € :

- 107 394,77 €, correspondant aux salaires et charges salariales constatés à la clôture de l'exercice budgétaire 2023 des 2 techniciennes (dont une à temps partiel) et de 2 vacataires sur les mois d'été pour « patrouiller » sur les Coteaux de Seine ;
- 14 591,80 € pour la participation, au prorata des effectifs, du budget annexe « Réserve naturelle nationale des Coteaux de Seine », aux frais de fonctionnement du Parc ;
- 32 026,88 €, pour les aménagements de terrain, la mise à disposition de brebis pour les pâturages, les inventaires entomologiques, l'achat de petits matériels, les vêtements, les frais de déplacement et la communication ;
- 8 316,00 €, correspondant aux amortissements.

Investissement pour 8 544,00 € pour du matériel de bureau et pour les amortissements.

B – La réalisation des recettes

Les recettes ont été réalisées, pour un montant total de 168 444,46 €

Fonctionnement pour 147 763,46 € :

- 2 733,34 € correspondant au remboursement des chèques-déjeuner par les agents et aux arrondis des écritures comptables de la retenue à la source,
- 134 739,80 € correspondant à la participation annuelle de la DRIEE ;
- 1 974,32 € correspondant à des remboursements de la CPAM pour arrêts maladie ;
- 8 316,00 € correspondant aux amortissements.

Investissement pour 20 681,00 € :

- 12 365,00 € correspondant à la participation de la DRIEAT pour les opérations réalisées en investissement ;
- 8 316,00 € correspondant aux amortissements.

C - Les reports

Les reports sur ce budget en dépenses/recettes pour 2024 sont nuls.

D – Synthèse

(€)	Fonctionnement	Investissement	Total
Excédent/déficit sur réalisation 2023	-14 565,99	12 137,00	-2 428,99
Excédents antérieurs reportés	266 632,53	65 437,35	332 069,88
Solde d'exécution à reporter	252 066,54	77 574,35	329 640,89
Excédent ou déficit sur reports	0	0	0
Résultats après intégration des reports	252 066,54	77 574,35	329 640,89

Je vous invite, hors de ma présence, à bien vouloir :

- adopter les comptes administratifs 2023 du budget annexe « Cap Tourisme », « ENS » et « Réserve naturelle nationale des Coteaux de Seine » dans les présentations qui vous ont été faites,
- adopter, sans observation ni réserve, les comptes de gestion dressés par le Comptable public du Parc de ces 3 budgets annexes,
- déclarer toutes les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes pour ces 3 budgets,
- décider la reprise sur l'exercice 2024 des résultats du budget RNN,
- avoir pris note que les budgets annexes ENS et Cap Tourisme sont clos au 31/12/2023 et qu'il n'y a ni excédent, ni déficit à reporter sur le budget principal du Parc.

Benjamin DEMAILLY
Président du Parc





DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n° 24-20 / Séance du 17 juin 2024

Objet : Adoption du budget annexe supplémentaire 2024 RNN comprenant, résultant du compte administratif 2023 approuvé :

- **L'affectation du résultat cumulé (exercice 2023 et exercices antérieurs) ;**
- **L'intégration des reports antérieurs (dépenses/recettes) ;**
- **L'inscription de dépenses nouvelles**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept juin à vingt heures trente s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français dûment convoqué le seize avril, sous la présidence de Benjamin DEMAILLY, Président du Parc.

	Région/Départ	Communes/autres	Total
Nombre de membres en exercice	16	109	125
Nombre de membres présents	6	57	63
Nombre de membres ayant pouvoir	1	6	7
Nombre de voix exprimés (2 voix Région/Département)	14	63	77

Etaient présents :

Collège de la Région

Thibault HUMBERT, Jean-François RENARD,

Collège des Départements

Sabrina ECARD, Alexandre PUEYO, Morgan TOUBOUL, Thomas VATEL,

Collège des Communes

Marie-Claire AUGER, Nicolas BELANGE, Serge BILLOUE, Patrice BONNET, Céline CAPRON, Philippe CORTES, Emmanuel COUESNON, Jean-Paul DABAS, Isabelle DECOUTURE, Denys DE MAGNITOT, Nicolas DE MAISTRE, Sylvain DEMULDER, Christophe DEPONT, Olivier DESLANDES, Paul DUBRAY, Marie-Thérèse DUCHENE, Elisabeth DUFOUR, Alain DUMAS, Katalin ESCHER, Christelle GEORGE, Brigitte GUENERAT, Cédric GUILLAUME, Paul HEBRARD, Michel HELLEBOID, Dominique HERPIN POULENAT, Philippe HOUDAILLE, Olivier HUE, Alain ITHEN, Thierry LADREYT, Norbert LALLOYER, Sébastien LAVANCIER, Michel LE GUILLEVIC, Jean-Pierre LE TELLIER, Jean LORINE, Marc MICHEL, Stéphane NEGRERIE, Adeline NICAULT, Claude NOEL, Guy PARIS, Jérémy PENTHER, Christine PETIT, Dominique PORTE, Didier PRUVOST, Michel RICHARD, Vincent RIOLLET, Marie-Madeleine ROTSAERT, Liliane ROVEZ, Denis SARGERET, Joëlle VALENCHON, Frédéric VELSCH,

Collège des Communautés de Communes

Ghislaine HAUETER, Jérôme LEPLAT, Martine QUIGNARD,

Collège des Villes-portes

Monique LEFEBVRE, Ergin MEMISOGLU,

Collège des Villes partenaires

Didier DUMONT,

Pouvoirs :

De Jérôme GUERIN à Elizabeth DUFOUR,
De Dominique LOIZEAU à Jérémie PENTHER,
De Christophe BUATOIS à Claude NOEL,
De Emeric DE ROBIEN à Cédric GUILLAUME,
De Laurent DE GAULLE à Benjamin DEMAILLY,
De Michel RAZAFIMBELO à Jérôme LEPLAT,
De Cécile DUMOULIN à Thomas VATEL,

Etaient excusés ou absents :

Collège de la Région

Benjamin CHKROUN, Benoit JIMENEZ, Carine PELEGRIN, Florence PORTELLI,
Rachid TEMAL, Stéphanie VON EUW,

Collège des départements

Anne FROMENTEIL, Nessrine MENHAOUARA, Guy MULLER,

Collège des Communes

Jocelyne AUBE, Amélie BARACH, Martine BAUDIN, Florent BEAULIEU, Béatrice BELABBAS, Isabelle BELY, Alexandre BIENFAIT, Jhony BOURGIN, Laurent CAMUS, Séverine CHAMPETIER, Cécile COLLEAU, Philippe DAYOT, Nathalie DELAHAYE, Laura DODEMAN, Jean-Pierre DORE, Sandrine ELICHABE, Nathalie FLAMENT, Olivier FOUQUEREAU, Thierry HERBET, Aurélie HERZ, Frédéric HEYBLON, Nathalie HUGAULT, Claire JARRAUD, Ghislaine JOURNEE, Patrick LANOT, Béatrice LEDESERT, Philippe LEMOINE, Grégory LEOST, Jean-Jacques LETAILLEUR, Arnaud MARCEL, Julie MARFAING, Geoffroy MARIE, Jean-Jules MORTEO, Romano MOSCETTI, Jérôme OLIVIER, Nadège RAYSEGUIER, Annette RELIER, Alexandre VALGRES, Pierre VANDEPUTTE, Frédéric VERHAEGEN, Ali YOUNSI,

Collège des Communautés de Communes

Bernard LE BON, Capucine FAIVRE,

Collège des Villes-portes

Suzanne JAUNET, Céline AZZOPARDI, Alain FLORIN,

Collège des Villes partenaires

Alain GUILLON,

LE COMITE SYNDICAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la Charte du Parc naturel régional du Vexin français ;

VU les statuts et le règlement intérieur du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français ;

VU la nomenclature comptable M14 en 2023 devenue M57 au 1^{er} janvier 2024 ;

VU la délibération approuvant la création du budget annexe « Réserve naturelle nationale des Coteaux de Seine » ;

VU les délibérations du Comité syndical décidant de clore les budgets annexes Cap Tourisme et ENS au 31 décembre 2023 ;

VU l'adoption du compte administratif et de gestion 2023 du budget annexe « Réserve naturelle nationale des Coteaux de Seine » ;

CONSIDERANT le rapport de présentation adressé à l'ensemble des membres du Comité syndical le 6 juin 2024 ;

VU l'avis favorable du Bureau en date du 17 juin 2024 ;

Sur le rapport présenté par Benjamin DEMAILLY, Président du Parc ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

ADOpte, par chapitre, le budget supplémentaire annexe 2024 « Réserve naturelle nationale des Coteaux de Seine », arrêté. comme suit :

Réserve naturelle nationale des Coteaux de Seine :

Reprise du résultat :

	Section investissement	Section fonctionnement
Résultats de l'exercice 2023	12 137,00 €	-14 565,99 €
Résultats sur exercices antérieurs à 2023	65 437,35 €	266 632,53 €
Affectation des résultats cumulés	77 574,35 €	252 066,54 €

Intégration des reports : Néant

Budget supplémentaire 2024 :

Section fonctionnement			
Dépenses (€)		Recettes (€)	
<u>Proposition nouvelle :</u>		Excédent sur exercices 2023 et antérieurs	
011/61521 – entretien terrain	222 066,54	002 – Solde d'exécution reporté	252 066,54
011/6238 - divers rémunérations d'intermédiaires	26 911,00	74718 – complément subvention 2024 DRIEAT	6 911,00
012/ 63..-64.. – salaires et charges	10 000,00		
TOTAL	258 977,54		258 977,54
Section investissement			
Dépenses (€)		Recettes (€)	
Reports	0	Excédent sur exercices 2023 et antérieurs	
		001 – Solde d'exécution reporté	77 574,35
<u>Proposition nouvelle :</u>			
217/52 - installation-voirie	67 574,35		
21838 – matériel de bureau	10 000,00		
TOTAL	77 574,35		77 574,35

AUTORISE le Président à émettre tous titres de recettes et mandats de paiement y afférents.

Délibéré les jour, mois et an que dessus.
 Pour extrait conforme au registre des délibérations.
 Le Président du Syndicat Mixte certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au Représentant de l'Etat le : 18 juin 2024

Le Président du Parc,
 Benjamin DEMAILLY





RAPPORT DE PRESENTATION

RAPPORTEUR : Cécile DUMOULIN

Objet : Proposition d'adoption du Budget annexe supplémentaire 2024 « Réserve naturelle nationale des Coteaux de Seine » résultant des comptes administratifs 2023 approuvés.

Conformément à l'instruction budgétaire M 57 et au règlement budgétaire financier du Parc, il convient d'affecter les résultats cumulés, de l'exercice 2023 et des exercices antérieurs issus des comptes administratifs approuvés. Les affectations qui vous sont proposées tiennent compte de ces règles.

Le présent projet de budget supplémentaire a donc pour objet :

- de reprendre les résultats constatés à la clôture de l'exercice 2023 (comprenant les exercices 2023 et antérieurs),
- d'intégrer les reports, si besoin,
- de proposer l'affectation des résultats,
- de proposer l'inscription de nouvelles dépenses.

Affectation des résultats antérieurs et du résultat constaté à la clôture de l'exercice 2023
décomposé de la façon suivante :

	Section investissement	Section fonctionnement
Résultats de l'exercice 2023	12 137,00 €	-14 565,99 €
Résultats sur exercices antérieurs à 2023	65 437,35 €	266 632,53 €
Affectation des résultats cumulés	77 574,35 €	252 066,54 €

Intégration des reports, reprise des restes à réaliser :

Les crédits non consommés au 31/12/2023 dépenses/recettes s'élèvent à :

Section investissement	
Dépenses	Recettes
0 €	0 €

Affectation du résultat 2023 en dépenses nouvelles :

Il est proposé d'inscrire 252 066,54 € en fonctionnement afin de régler les commandes faites dans le cadre de restauration écologique sur les pinacles crayeux des coteaux de Seine, pour les procédures de biens vacants et sans maîtres et en complément du budget pour le salaire des 2 vacataires d'été et 77 574,35 € en investissement pour l'achat d'un ordinateur et la réalisation de travaux sur la réserve.

Récapitulatif du projet de budget supplémentaire 2024 :

La présente proposition de budget supplémentaire contenant l'ensemble des éléments ci-dessus développés, et tenant compte des dépenses nouvelles à prévoir, s'équilibre en dépenses/recettes comme suit :

Section fonctionnement			
Dépenses (€)		Recettes (€)	
<u>Proposition nouvelle :</u> 011/61521 – entretien terrain	222 066,54	Excédent sur exercices 2023 et antérieurs	
011/6238 - divers rémunérations d'intermédiaires	26 911,00	002 – Solde d'exécution reporté	252 066,54
012/ 63..-64.. – salaires et charges	10 000,00	74718 – complément subvention 2024 DRIEAT	6 911,00
TOTAL	258 977,54		258 977,54

Section investissement			
Dépenses (€)		Recettes (€)	
Reports	0	Excédent sur exercices 2023 et antérieurs	
		001 – Solde d'exécution reporté	77 574,35
<u>Proposition nouvelle :</u> 217/52 - installation-voirie	67 574,35		
21838 – matériel de bureau	10 000,00		
TOTAL	77 574,35		77 574,35

Je vous invite à bien vouloir délibérer sur la base des éléments ci-dessus détaillés, sur :

- l'affectation du résultat 2023,
- les nouvelles dépenses/recettes,
- l'adoption du Budget Annexe Supplémentaire 2024.

Benjamin DEMAILLY

Président du Parc



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n° 24-21 / Séance du 17 juin 2024

Objet : Avenant au bail emphytéotique entre le Parc et le Conseil Départemental du Val d'Oise

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept juin à vingt heures trente s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français dûment convoqué le seize avril, sous la présidence de Benjamin DEMAILLY, Président du Parc.

	Région/Départ	Communes/autres	Total
Nombre de membres en exercice	16	109	125
Nombre de membres présents	6	57	63
Nombre de membres ayant pouvoir	1	6	7
Nombre de voix exprimés (2 voix Région/Département)	14	63	77

Etaient présents :

Collège de la Région

Thibault HUMBERT, Jean-François RENARD,

Collège des Départements

Sabrina ECARD, Alexandre PUEYO, Morgan TOUBOUL, Thomas VATEL,

Collège des Communes

Marie-Claire AUGER, Nicolas BELANGE, Serge BILLOUE, Patrice BONNET, Céline CAPRON, Philippe CORTES, Emmanuel COUESNON, Jean-Paul DABAS, Isabelle DECOUTURE, Denys DE MAGNITOT, Nicolas DE MAISTRE, Sylvain DEMULDER, Christophe DEPONT, Olivier DESLANDES, Paul DUBRAY, Marie-Thérèse DUCHENE, Elisabeth DUFOUR, Alain DUMAS, Katalin ESCHER, Christelle GEORGE, Brigitte GUENERAT, Cédric GUILLAUME, Paul HEBRARD, Michel HELLEBOID, Dominique HERPIN POULENAT, Philippe HOUDAILLE, Olivier HUE, Alain ITHEN, Thierry LADREYT, Norbert LALLOYER, Sébastien LAVANCIER, Michel LE GUILLEVIC, Jean-Pierre LE TELLIER, Jean LORINE, Marc MICHEL, Stéphane NEGRERIE, Adeline NICAULT, Claude NOEL, Guy PARIS, Jérémy PENTHER, Christine PETIT, Dominique PORTE, Didier PRUVOST, Michel RICHARD, Vincent RIOLLET, Marie-Madeleine ROTSAERT, Liliane ROVEZ, Denis SARGERET, Joëlle VALENCHON, Frédéric VELSCH,

Collège des Communautés de Communes

Ghislaine HAUETER, Jérôme LEPLAT, Martine QUIGNARD,

Collège des Villes-portes

Monique LEFEBVRE, Ergin MEMISOGLU,

Collège des Villes partenaires

Didier DUMONT,

Pouvoirs :

De Jérôme GUERIN à Elizabeth DUFOUR,
De Dominique LOIZEAU à Jérémy PENTHER,
De Christophe BUATOIS à Claude NOEL,
De Emeric DE ROBIEN à Cédric GUILLAUME,
De Laurent DE GAULLE à Benjamin DEMAILLY,
De Michel RAZAFIMBELO à Jérôme LEPLAT,
De Cécile DUMOULIN à Thomas VATEL,

Etaient excusés ou absents :

Collège de la Région

Benjamin CHKROUN, Benoit JIMENEZ, Carine PELEGRIN, Florence PORTELLI,
Rachid TEMAL, Stéphanie VON EUW,

Collège des départements

Anne FROMENTEIL, Nessrine MENHAOUARA, Guy MULLER,

Collège des Communes

Jocelyne AUBE, Amélie BARACH, Martine BAUDIN, Florent BEAULIEU, Béatrice BELABBAS, Isabelle BELLY, Alexandre BIENFAIT, Jhony BOURGIN, Laurent CAMUS, Séverine CHAMPETIER, Cécile COLLEAU, Philippe DAYOT, Nathalie DELAHAYE, Laura DODEMAN, Jean-Pierre DORE, Sandrine ELICHABE, Nathalie FLAMENT, Olivier FOUQUEREAU, Thierry HERBET, Aurélie HERZ, Frédéric HEYBLOM, Nathalie HUGAULT, Claire JARRAUD, Ghislaine JOURNEE, Patrick LANOT, Béatrice LEDESERT, Philippe LEMOINE, Grégory LEOST, Jean-Jacques LETAILLEUR, Arnaud MARCEL, Julie MARFAING, Geoffroy MARIE, Jean-Jules MORTEO, Romano MOSCETTI, Jérôme OLIVIER, Nadège RAYSSEGUIER, Annette RELIER, Alexandre VALGRES, Pierre VANDEPUTTE, Frédéric VERHAEGEN, Ali YOUNSI,

Collège des Communautés de Communes

Bernard LE BON, Capucine FAIVRE,

Collège des Villes-portes

Suzanne JAUNET, Céline AZZOPARDI, Alain FLORIN,

Collège des Villes partenaires

Alain GUILLON,

LE COMITE SYNDICAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU la loi d'orientation n° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales (livre VII – Titre II – Article L.5721-1 et suivants) ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 juillet 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3, alinéa 3 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la Charte du Parc naturel régional du Vexin français ;

VU les statuts et le règlement intérieur du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français ;

CONSIDERANT le bail emphytéotique signé entre le Parc et le Conseil Départemental du Val d'Oise en 2017 pour 20 ans ;

CONSIDERANT que le Conseil Départemental du Val d'Oise a décidé de ne plus faire régler, au Parc, le montant de la mise à disposition du château et de ses annexes, à compter de 2024, au vu des difficultés financières du Parc sur les dépenses de fonctionnement ;

Sur le rapport de Benjamin DEMAILLY,

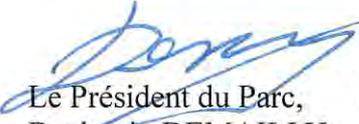
APRES EN AVOIR DELIBERE, A l'unanimité,

ADOpte le projet d'avenant au bail emphytéotique entre le Parc et le Conseil Départemental du Val d'Oise ci-joint,

DIT que les frais de notaires seront partagés 50/50 avec le CD 95 ;

DELEGUE la finalisation de la rédaction et la signature au Président du Parc.

Délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.
Le Président du Syndicat certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au Représentant de l'Etat le : 18 juin 2024


Le Président du Parc,
Benjamin DEMAILLY





DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n° 24-22 / Séance du 17 juin 2024

Objet : Extension des aides aux particuliers, associations et entreprises dans les communes partiellement incluses, modifications diverses du guide des aides

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept juin à vingt heures trente s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français dûment convoqué le seize avril, sous la présidence de Benjamin DEMAILLY, Président du Parc.

	Région/Départ	Communes/autres	Total
Nombre de membres en exercice	16	109	125
Nombre de membres présents	6	57	63
Nombre de membres ayant pouvoir	1	6	7
Nombre de voix exprimés (2 voix Région/Département)	14	63	77

Etaient présents :

Collège de la Région

Thibault HUMBERT, Jean-François RENARD,

Collège des Départements

Sabrina ECARD, Alexandre PUEYO, Morgan TOUBOUL, Thomas VATEL,

Collège des Communes

Marie-Claire AUGER, Nicolas BELANGE, Serge BILLOUE, Patrice BONNET, Céline CAPRON, Philippe CORTES, Emmanuel COUESNON, Jean-Paul DABAS, Isabelle DECOUTURE, Denys DE MAGNITOT, Nicolas DE MAISTRE, Sylvain DEMULDER, Christophe DEPONT, Olivier DESLANDES, Paul DUBRAY, Marie-Thérèse DUCHENE, Elisabeth DUFOUR, Alain DUMAS, Katalin ESCHER, Christelle GEORGE, Brigitte GUENERAT, Cédric GUILLAUME, Paul HEBRARD, Michel HELLEBOID, Dominique HERPIN POULENAT, Philippe HOUDAILLE, Olivier HUE, Alain ITHEN, Thierry LADREYT, Norbert LALLOYER, Sébastien LAVANCIER, Michel LE GUILLEVIC, Jean-Pierre LE TELLIER, Jean LORINE, Marc MICHEL, Stéphane NEGRERIE, Adeline NICAULT, Claude NOEL, Guy PARIS, Jérémy PENTHER, Christine PETIT, Dominique PORTE, Didier PRUVOST, Michel RICHARD, Vincent RIOLLET, Marie-Madeleine ROTSAERT, Liliane ROVEZ, Denis SARGERET, Joëlle VALENCHON, Frédéric VELSCH,

Collège des Communautés de Communes

Ghislaine HAUETER, Jérôme LEPLAT, Martine QUIGNARD,

Collège des Villes-portes

Monique LEFEBVRE, Ergin MEMISOGLU,

Collège des Villes partenaires

Didier DUMONT,

Pouvoirs :

De Jérôme GUERIN à Elizabeth DUFOUR,
De Dominique LOIZEAU à Jérémie PENTHER,
De Christophe BUATOIS à Claude NOEL,
De Emeric DE ROBIEN à Cédric GUILLAUME,
De Laurent DE GAULLE à Benjamin DEMAILLY,
De Michel RAZAFIMBELO à Jérôme LEPLAT,
De Cécile DUMOULIN à Thomas VATEL,

Etaient excusés ou absents :

Collège de la Région

Benjamin CHKROUN, Benoit JIMENEZ, Carine PELEGRIN, Florence PORTELLI,
Rachid TEMAL, Stéphanie VON EUW,

Collège des départements

Anne FROMENTEIL, Nessrine MENHAOUARA, Guy MULLER,

Collège des Communes

Jocelyne AUBE, Amélie BARACH, Martine BAUDIN, Florent BEAULIEU, Béatrice BELABBAS, Isabelle BELY, Alexandre BIENFAIT, Jhony BOURGIN, Laurent CAMUS, Séverine CHAMPETIER, Cécile COLLEAU, Philippe DAYOT, Nathalie DELAHAYE, Laura DODEMAN, Jean-Pierre DORE, Sandrine ELICHABE, Nathalie FLAMENT, Olivier FOUQUEREAU, Thierry HERBET, Aurélie HERZ, Frédéric HEYBLON, Nathalie HUGAULT, Claire JARRAUD, Ghislaine JOURNEE, Patrick LANOT, Béatrice LEDESERT, Philippe LEMOINE, Grégory LEOST, Jean-Jacques LETAILLEUR, Arnaud MARCEL, Julie MARFAING, Geoffroy MARIE, Jean-Jules MORTEO, Romano MOSCETTI, Jérôme OLIVIER, Nadège RAYSSEGUIER, Annette RELIER, Alexandre VALGRES, Pierre VANDEPUTTE, Frédéric VERHAEGEN, Ali YOUNSI,

Collège des Communautés de Communes

Bernard LE BON, Capucine FAIVRE,

Collège des Villes-portes

Suzanne JAUNET, Céline AZZOPARDI, Alain FLORIN,

Collège des Villes partenaires

Alain GUILLON,

LE COMITE SYNDICAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la Charte du Parc naturel régional du Vexin français ;

VU les statuts et le règlement intérieur du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français ;

CONSIDERANT que certaines communes partiellement comprises dans le périmètre classé Parc ont émis le souhait que le bénéfice des aides du Parc aux particuliers, associations et entreprises soit étendu à l'ensemble du territoire communal et non pas seulement à la partie classée Parc comme c'est le cas actuellement pour la plupart des aides ;

CONSIDERANT que six communes sont concernées, le bénéfice des aides serait alors étendu à de plus de 11 000 logements pour plus de 24 000 habitants concernés par rapport à la situation actuelle du seul périmètre classé Parc ;

CONSIDERANT que la commission Permanente du 27 mai 2024 a examiné les incidences possibles de cette extension en termes de budget (fiches opération) et en termes de moyens humains (ETP) consacrés à la mise en œuvre de ces aides auprès des bénéficiaires (conseil, accompagnement, visite, instruction administrative) ;

CONSIDERANT que la Commission Permanente a émis le souhait qu'une solution puisse être recherchée à terme pour que l'action du Parc en matière de service public de la rénovation énergétique de l'habitat puisse être reconnu également dans les yvelines ;

CONSIDERANT que la Commission Permanente propose d'expérimenter l'extension du bénéfice des aides du Parc aux particuliers, associations et entreprises à l'ensemble du territoire des communes qui en étaient jusque-là exclues pour les aides n°3, 4, 5, 6 et 9 ;

CONSIDERANT par ailleurs que le guide des aides nécessite plusieurs adaptations mineures pour tenir compte soit d'évolutions réglementaires et techniques, soit de nouvelles pratiques et de retours d'expériences, soit pour intégrer des positions des commissions thématiques ;

Sur le rapport présenté par Benjamin DEMAILLY ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Moins 1 contre, et 1 abstention,

APPROUVE l'extension du bénéfice des aides du Parc aux particuliers, associations et entreprises à l'ensemble du territoire communal pour les aides relatives à l'habitat et à l'énergie (n°3 et 4), à la restauration du patrimoine bâti (n°5 et 6), et au développement du tourisme et des loisirs (n°9).

VALIDE les modifications suivantes :

❖ Pour les aides relatives à l'habitat et à l'énergie (n°3 et 4)

→ adapter les critères de l'aide BBC rénovation selon les nouvelles règles de labellisation applicables au 1^{er} janvier 2024 : BBC rénovation résidentielle globale

ou par étapes (en imposant dans ce cas une première étape subventionnée sur le poste isolation de toiture, la somme des aides éventuellement attribuées par étapes étant plafonnées au même niveau que la rénovation globale) ;

- introduire l'aide à la rénovation performante et écologique des isolations en toiture telle que prévue dans la fiche opération n°1201 « Amélioration énergétique des bâtiments publics et privés » (aide à durée et enveloppe limitée, aux taux et plafonds de 40% de 30 000 € HT maximum, isolants biosourcés et critères de Ma Prime Rénov' R=6 en rampants, R=7 en combles perdus sauf impossibilités techniques constatée par le Parc) ;
- clarifier la formulation de l'aide n°4 sur sa partie relative à la mise en œuvre des isolants biosourcés chaux-chanvre et autres formulations expérimentales comme les isolants terre-chanvre, terre-paille, enduits thermiques, etc.
- adapter les forfaits de l'aide n°3 pour tenir compte des évolutions des prises en charge au titre de Ma Prime Rénov' (MPR) et promouvoir encore d'avantage certaines techniques :
 - remplacer le forfait VMC double flux par la prise en charge des VMI/VMR non aidées par MPR ;
 - supprimer l'aide à la récupération d'eau de pluie, aidée par la Région ;
 - augmenter le forfait pour les capteurs géothermiques à 6 000 € contre 2 000 € actuellement ;

❖ Pour les aides relatives à la restauration du patrimoine bâti (n°5 et 6)

- supprimer la mention au soutien à la création de murs neufs, abrogé dans les faits depuis plusieurs années par la Commission Aménagement et Patrimoine ;
- exclure expressément les restaurations d'ouvrages peu intéressants notamment les murs conservant un couronnement en béton (à l'exclusion toutefois des couronnements végétalisés) ;
- ajouter la nécessité de prendre en compte et aider la (ré)installation de la biodiversité dans les ouvrages restaurés (passages inférieurs, cavités, nichoirs, végétalisation, etc.) ;
- permettre le soutien à la restauration de façades particulièrement décorées ou ouvragées (plâtre épais et/ou coloré, décors, enseignes, etc.) au titre du Patrimoine Rural Remarquable (aide n°5) ;
- ajouter la possibilité de mobiliser un forfait complémentaire de 500 € pour l'intégration de coffrets de réseaux dans les ouvrages restaurés.

❖ Pour l'aide au développement du tourisme et des loisirs (n°9)

- Retirer les mentions erronées concernant les travaux sur le domaine public,

❖ Pour l'aide « Conseil en Energie Partagé » pour les communes

- ajuster l'aide n°9 « Conseil en Energie Partagé » pour tenir compte de l'arrêt des aides de l'ADEME, en augmentant son coût par habitant facturé aux collectivités à 3,2 € contre 2 € actuellement. Afin de maintenir un haut niveau de soutien du Parc à la mission CEP qui malgré des débuts difficiles a depuis 4 ans démontré son efficacité,
- augmenter le taux de soutien au CEP à 80% contre 70% actuellement, et ce indépendamment du nombre d'années d'adhésion, sans plafond.

PRECISE dans les conditions générales des aides que les forfaits, taux et plafonds sont un maximum qui peut le cas échéant être écrêté pour être en conformité avec les règles en vigueur sur les aides publiques,

AUTORISE le Président à procéder aux modifications indiquées et ajustements mineurs.

Délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.
Le Président du Syndicat Mixte certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au Représentant de l'Etat le : 18 juin 2024

Le Président du Parc,
Benjamin DEMAILLY



[Handwritten signature in blue ink]



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n° 24-23 / Séance du 17 juin 2024

Objet : Désignation de deux représentants - Ferme d'Ecancourt Association d'éducation à l'environnement

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept juin à vingt heures trente s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français dûment convoqué le seize avril, sous la présidence de Benjamin DEMAILLY, Président du Parc.

	Région/Départ	Communes/autres	Total
Nombre de membres en exercice	16	109	125
Nombre de membres présents	6	57	63
Nombre de membres ayant pouvoir	1	6	7
Nombre de voix exprimés (2 voix Région/Département)	14	63	77

Etaient présents :

Collège de la Région

Thibault HUMBERT, Jean-François RENARD,

Collège des Départements

Sabrina ECARD, Alexandre PUEYO, Morgan TOUBOUL, Thomas VATEL,

Collège des Communes

Marie-Claire AUGER, Nicolas BELANGE, Serge BILLOUE, Patrice BONNET, Céline CAPRON, Philippe CORTES, Emmanuel COUESNON, Jean-Paul DABAS, Isabelle DECOUTURE, Denys DE MAGNITOT, Nicolas DE MAISTRE, Sylvain DEMULDER, Christophe DEPONT, Olivier DESLANDES, Paul DUBRAY, Marie-Thérèse DUCHENE, Elisabeth DUFOUR, Alain DUMAS, Katalin ESCHER, Christelle GEORGE, Brigitte GUENERAT, Cédric GUILLAUME, Paul HEBRARD, Michel HELLEBOID, Dominique HERPIN POULENAT, Philippe HOUDAILLE, Olivier HUE, Alain ITHEN, Thierry LADREYT, Norbert LALLOYER, Sébastien LAVANCIER, Michel LE GUILLEVIC, Jean-Pierre LE TELLIER, Jean LORINE, Marc MICHEL, Stéphane NEGRERIE, Adeline NICAULT, Claude NOEL, Guy PARIS, Jérémy PENTHER, Christine PETIT, Dominique PORTE, Didier PRUVOST, Michel RICHARD, Vincent RIOLLET, Marie-Madeleine ROTSAERT, Liliane ROVEZ, Denis SARGERET, Joëlle VALENCHON, Frédéric VELSCH,

Collège des Communautés de Communes

Ghislaine HAUETER, Jérôme LEPLAT, Martine QUIGNARD,

Collège des Villes-portes

Monique LEFEBVRE, Ergin MEMISOGLU,

Collège des Villes partenaires

Didier DUMONT,

Pouvoirs :

De Jérôme GUERIN à Elizabeth DUFOUR,
De Dominique LOIZEAU à Jérémy PENTHER,
De Christophe BUATOIS à Claude NOEL,
De Emeric DE ROBIEN à Cédric GUILLAUME,
De Laurent DE GAULLE à Benjamin DEMAILLY,
De Michel RAZAFIMBELO à Jérôme LEPLAT,
De Cécile DUMOULIN à Thomas VATEL,

Etaient excusés ou absents :

Collège de la Région

Benjamin CHKROUN, Benoit JIMENEZ, Carine PELEGRIN, Florence PORTELLI,
Rachid TEMAL, Stéphanie VON EUW,

Collège des départements

Anne FROMENTEIL, Nessrine MENHAOUARA, Guy MULLER,

Collège des Communes

Jocelyne AUBE, Amélie BARACH, Martine BAUDIN, Florent BEAULIEU, Béatrice BELABBAS, Isabelle BELLY, Alexandre BIENFAIT, Jhony BOURGIN, Laurent CAMUS, Séverine CHAMPETIER, Cécile COLLEAU, Philippe DAYOT, Nathalie DELAHAYE, Laura DODEMAN, Jean-Pierre DORE, Sandrine ELICHABE, Nathalie FLAMENT, Olivier FOUQUEREAU, Thierry HERBET, Aurélie HERZ, Frédéric HEYBLOM, Nathalie HUGAULT, Claire JARRAUD, Ghislaine JOURNEE, Patrick LANOT, Béatrice LEDESERT, Philippe LEMOINE, Grégory LEOST, Jean-Jacques LETAILLEUR, Arnaud MARCEL, Julie MARFAING, Geoffroy MARIE, Jean-Jules MORTEO, Romano MOSCETTI, Jérôme OLIVIER, Nadège RAYSSEGUIER, Annette RELIER, Alexandre VALGRES, Pierre VANDEPUTTE, Frédéric VERHAEGEN, Ali YOUNSI,

Collège des Communautés de Communes

Bernard LE BON, Capucine FAIVRE,

Collège des Villes-portes

Suzanne JAUNET, Céline AZZOPARDI, Alain FLORIN,

Collège des Villes partenaires

Alain GUILLON,

LE COMITE SYNDICAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la Charte du Parc naturel régional du Vexin français ;

VU les statuts et le règlement intérieur du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français ;

CONSIDERANT que l'Association se donne pour objectif de contribuer au développement durable, c'est-à-dire de favoriser l'équilibre entre développement des activités humaines et respect de l'environnement naturel, aujourd'hui et pour les générations à venir. Dans cette perspective, elle s'attache à faire évoluer durablement les comportements individuels et collectifs vers l'éco-responsabilité ;

CONSIDERANT que suite à la modification de ses statuts, la Ferme d'Ecancourt sollicite le Parc pour désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de représenter le Parc au sein de l'association ;

Sur le rapport présenté par Benjamin DEMAILLY ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

DESIGNE afin de représenter le Parc au sein de l'association :

- ↳ Benjamin DEMAILLY, en tant que titulaire,
- ↳ Jean-François RENARD, en tant que suppléant.

Délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.
Le Président du Syndicat Mixte certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au Représentant de l'Etat le : 18 juin 2024

Le Président du Parc,
Benjamin DEMAILLY





DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n° 24-24 / Séance du 17 juin 2024

Objet : Signature d'une Charte pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept juin à vingt heures trente s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français dûment convoqué le seize avril, sous la présidence de Benjamin DEMAILLY, Président du Parc.

	Région/Départ	Communes/autres	Total
Nombre de membres en exercice	16	109	125
Nombre de membres présents	6	57	63
Nombre de membres ayant pouvoir	1	6	7
Nombre de voix exprimés (2 voix Région/Département)	14	63	77

Etaient présents :

Collège de la Région

Thibault HUMBERT, Jean-François RENARD,

Collège des Départements

Sabrina ECARD, Alexandre PUEYO, Morgan TOUBOUL, Thomas VATEL,

Collège des Communes

Marie-Claire AUGER, Nicolas BELANGE, Serge BILLOUE, Patrice BONNET, Céline CAPRON, Philippe CORTES, Emmanuel COUESNON, Jean-Paul DABAS, Isabelle DECOUTURE, Denys DE MAGNITOT, Nicolas DE MAISTRE, Sylvain DEMULDER, Christophe DEPONT, Olivier DESLANDES, Paul DUBRAY, Marie-Thérèse DUCHENE, Elisabeth DUFOUR, Alain DUMAS, Katalin ESCHER, Christelle GEORGE, Brigitte GUENERAT, Cédric GUILLAUME, Paul HEBRARD, Michel HELLEBOID, Dominique HERPIN POULENAT, Philippe HOUDAILLE, Olivier HUE, Alain ITHEN, Thierry LADREYT, Norbert LALLOYER, Sébastien LAVANCIER, Michel LE GUILLEVIC, Jean-Pierre LE TELLIER, Jean LORINE, Marc MICHEL, Stéphane NEGRERIE, Adeline NICAULT, Claude NOEL, Guy PARIS, Jérémy PENTHER, Christine PETIT, Dominique PORTE, Didier PRUVOST, Michel RICHARD, Vincent RIOLLET, Marie-Madeleine ROTSAERT, Liliane ROVEZ, Denis SARGERET, Joëlle VALENCHON, Frédéric VELSCH,

Collège des Communautés de Communes

Ghislaine HAUETER, Jérôme LEPLAT, Martine QUIGNARD,

Collège des Villes-portes

Monique LEFEBVRE, Ergin MEMISOGLU,

Collège des Villes partenaires

Didier DUMONT,

Pouvoirs :

De Jérôme GUERIN à Elizabeth DUFOUR,
De Dominique LOIZEAU à Jérémy PENTHER,
De Christophe BUATOIS à Claude NOEL,
De Emeric DE ROBIEN à Cédric GUILLAUME,
De Laurent DE GAULLE à Benjamin DEMAILLY,
De Michel RAZAFIMBELO à Jérôme LEPLAT,
De Cécile DUMOULIN à Thomas VATEL,

Etaient excusés ou absents :

Collège de la Région

Benjamin CHKROUN, Benoit JIMENEZ, Carine PELEGRIN, Florence PORTELLI,
Rachid TEMAL, Stéphanie VON EUW,

Collège des départements

Anne FROMENTEIL, Nessrine MENHAOUARA, Guy MULLER,

Collège des Communes

Jocelyne AUBE, Amélie BARACH, Martine BAUDIN, Florent BEAULIEU, Béatrice BELABBAS, Isabelle BELLY, Alexandre BIENFAIT, Jhony BOURGIN, Laurent CAMUS, Séverine CHAMPETIER, Cécile COLLEAU, Philippe DAYOT, Nathalie DELAHAYE, Laura DODEMAN, Jean-Pierre DORE, Sandrine ELICHABE, Nathalie FLAMENT, Olivier FOUQUEREAU, Thierry HERBET, Aurélie HERZ, Frédéric HEYBLON, Nathalie HUGAULT, Claire JARRAUD, Ghislaine JOURNEE, Patrick LANOT, Béatrice LEDESERT, Philippe LEMOINE, Grégory LEOST, Jean-Jacques LETAILLEUR, Arnaud MARCEL, Julie MARFAING, Geoffroy MARIE, Jean-Jules MORTEO, Romano MOSCETTI, Jérôme OLIVIER, Nadège RAYSSEGUIER, Annette RELIER, Alexandre VALGRES, Pierre VANDEPUTTE, Frédéric VERHAEGEN, Ali YOUNSI,

Collège des Communautés de Communes

Bernard LE BON, Capucine FAIVRE,

Collège des Villes-portes

Suzanne JAUNET, Céline AZZOPARDI, Alain FLORIN,

Collège des Villes partenaires

Alain GUILLON,

LE COMITE SYNDICAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la Charte du Parc naturel régional du Vexin français ;

VU les statuts et le règlement intérieur du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français ;

VU la loi n°2009-967 du 3 août 2009, article 41 du Grenelle de l'environnement, qui indique que « Les émissions de lumière artificielle de nature à présenter des dangers ou à causer un trouble excessif aux personnes, à la faune, à la flore ou aux écosystèmes, entraînant un gaspillage énergétique ou empêchant l'observation du ciel nocturne feront l'objet de mesures de prévention, de suppression ou de limitation [...] » ;

VU la loi Grenelle II du 12 juillet 2010 (loi n°2010-788), qui instaure un dispositif réglementaire visant à prévenir, réduire ou limiter les nuisances lumineuses (article 173) ;

VU la loi de 2016 (n°2016-1087) pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, qui précise que les paysages nocturnes font partie du patrimoine commun de la nation (L.110-1 du code de l'environnement), et qu'il est du devoir de chacun de veiller à la sauvegarde et de contribuer à la protection de l'environnement, y compris nocturne (L.110-2 du code de l'environnement) ;

VU l'arrêté ministériel du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses, cadre les conditions techniques et temporelles des installations lumineuses ;

CONSIDERANT que l'Association nationale de protection du ciel et de l'environnement nocturne (ANPCEN) propose aux collectivités la signature d'une Charte afin de favoriser la mise en place d'actions favorables à la trame noire, dans lequel s'inscrit le projet de charte Horizon 2040 du Parc et dans lequel il est spécifié :

- dans le Défi n°2 relatifs à la préservation de la biodiversité, disposition 7 : Préserver et développer la Trame noire. - dans le Défi n°3 relatifs à l'énergie, disposition 10 : Réduire l'éclairage public, promouvoir l'extinction nocturne et le label « Villes et Villages étoilés » ;

CONSIDERANT que cette Charte s'inscrit également dans le Plan Climat Energie Territorial du Parc adopté en 2015, Axe 2 - action 6 : Réduire l'éclairage public, promouvoir l'extinction nocturne et le label « Villes et Villages étoilés » ;

CONSIDERANT l'intérêt du projet pour le Parc, à savoir :

- une reconnaissance des efforts fournis par le Parc et ses communes membres en matière de limitation de la pollution lumineuse,
- aide à l'atteinte des objectifs définis dans le projet de charte Horizon 2040 et dans le Plan Climat Energie Territorial du Parc,
- il n'y a pas à proprement parler de « contrôle » des engagements par l'ANPCEN. Mais le niveau de réussite des actions détermine la labellisation « Territoire étoilé » ;

Sur le rapport présenté par Thomas VATEL ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, moins 2 abstentions,

ADOpte la Charte pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne, ci-jointe, qui a pour objectif de :

- S'insérer dans un processus de progrès continus en matière de réduction des nuisances lumineuses,
- Porter un regard différent sur la lumière,
- Rassembler, informer et sensibiliser sur la thématique.

AUTORISE le Président à signer la Charte et tous documents y afférents.

Délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.
Le Président du Syndicat Mixte certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au Représentant de l'Etat le : 18 juin 2024


Le Président du Parc,
Benjamin DEMAILLY





DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n° 24-25 / Séance du 17 juin 2024

Objet : Aide à la création d'une installation solaire photovoltaïque en site isolé

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept juin à vingt heures trente s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français dûment convoqué le seize avril, sous la présidence de Benjamin DEMAILLY, Président du Parc.

	Région/Départ	Communes/autres	Total
Nombre de membres en exercice	16	109	125
Nombre de membres présents	6	57	63
Nombre de membres ayant pouvoir	1	6	7
Nombre de voix exprimés (2 voix Région/Département)	14	63	77

Etaient présents :

Collège de la Région

Thibault HUMBERT, Jean-François RENARD,

Collège des Départements

Sabrina ECARD, Alexandre PUEYO, Morgan TOUBOUL, Thomas VATEL,

Collège des Communes

Marie-Claire AUGER, Nicolas BELANGE, Serge BILLOUE, Patrice BONNET, Céline CAPRON, Philippe CORTES, Emmanuel COUESNON, Jean-Paul DABAS, Isabelle DECOUTURE, Denys DE MAGNITOT, Nicolas DE MAISTRE, Sylvain DEMULDER, Christophe DEPONT, Olivier DESLANDES, Paul DUBRAY, Marie-Thérèse DUCHENE, Elisabeth DUFOUR, Alain DUMAS, Katalin ESCHER, Christelle GEORGE, Brigitte GUENERAT, Cédric GUILLAUME, Paul HEBRARD, Michel HELLEBOID, Dominique HERPIN POULENAT, Philippe HOUDAILLE, Olivier HUE, Alain ITHEN, Thierry LADREYT, Norbert LALLOYER, Sébastien LAVANCIER, Michel LE GUILLEVIC, Jean-Pierre LE TELLIER, Jean LORINE, Marc MICHEL, Stéphane NEGRERIE, Adeline NICAULT, Claude NOEL, Guy PARIS, Jérémy PENTHER, Christine PETIT, Dominique PORTE, Didier PRUVOST, Michel RICHARD, Vincent RIOLLET, Marie-Madeleine ROTSAERT, Liliane ROVEZ, Denis SARGERET, Joëlle VALENCHON, Frédéric VELSCH,

Collège des Communautés de Communes

Ghislaine HAUETER, Jérôme LEPLAT, Martine QUIGNARD,

Collège des Villes-portes

Monique LEFEBVRE, Ergin MEMISOGLU,

Collège des Villes partenaires

Didier DUMONT,

Pouvoirs :

De Jérôme GUERIN à Elizabeth DUFOUR,
De Dominique LOIZEAU à Jérémy PENTHER,
De Christophe BUATOIS à Claude NOEL,
De Emeric DE ROBIEN à Cédric GUILLAUME,
De Laurent DE GAULLE à Benjamin DEMAILLY,
De Michel RAZAFIMBELO à Jérôme LEPLAT,
De Cécile DUMOULIN à Thomas VATEL,

Etaient excusés ou absents :

Collège de la Région

Benjamin CHKROUN, Benoit JIMENEZ, Carine PELEGRIN, Florence PORTELLI,
Rachid TEMAL, Stéphanie VON EUW,

Collège des départements

Anne FROMENTEIL, Nessrine MENHAOUARA, Guy MULLER,

Collège des Communes

Jocelyne AUBE, Amélie BARACH, Martine BAUDIN, Florent BEAULIEU, Béatrice BELABBAS, Isabelle BELLY, Alexandre BIENFAIT, Jhony BOURGIN, Laurent CAMUS, Séverine CHAMPETIER, Cécile COLLEAU, Philippe DAYOT, Nathalie DELAHAYE, Laura DODEMAN, Jean-Pierre DORE, Sandrine ELICHABE, Nathalie FLAMENT, Olivier FOUQUEREAU, Thierry HERBET, Aurélie HERZ, Frédéric HEYBLON, Nathalie HUGAULT, Claire JARRAUD, Ghislaine JOURNEE, Patrick LANOT, Béatrice LEDESERT, Philippe LEMOINE, Grégory LEOST, Jean-Jacques LETAILLEUR, Arnaud MARCEL, Julie MARFAING, Geoffroy MARIE, Jean-Jules MORTEO, Romano MOSCETTI, Jérôme OLIVIER, Nadège RAYSSEGUIER, Annette RELIER, Alexandre VALGRES, Pierre VANDEPUTTE, Frédéric VERHAEGEN, Ali YOUNSI,

Collège des Communautés de Communes

Bernard LE BON, Capucine FAIVRE,

Collège des Villes-portes

Suzanne JAUNET, Céline AZZOPARDI, Alain FLORIN,

Collège des Villes partenaires

Alain GUILLON,

LE COMITE SYNDICAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la Charte du Parc naturel régional du Vexin français ;

VU les statuts et le règlement intérieur du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français ;

CONSIDERANT que la commune de Moussy a sollicité l'aide du Parc pour apporter une solution à un problème qui concerne une habitante installée en site isolé dans le vallon de Gouline, à mi-chemin entre Moussy (2,5 km du village) et Le Perchay ;

CONSIDERANT que la maison n'est pas alimentée par le réseau électrique, qu'un groupe électrogène permet de satisfaire aux besoins d'électricité par intermittence. La maison est chauffée en autonomie par la ressource en bois du site ;

CONSIDERANT que l'alimentation électrique du site a été étudiée mais écartée il y a plusieurs années en raison du coût ;

CONSIDERANT que Monsieur le Maire inquiet pour la sécurité de cette administrée, il a donc mis en relation Madame De Courcy avec le Parc pour étudier les possibilités d'équipement du site avec une installation photovoltaïque autonome ;

CONSIDERANT qu'il n'existe pas d'aides (Etat, Région, Département, Syndicat d'électricité) malgré l'intérêt public de l'accès à l'électricité, et que la commune de Moussy prévoit également de contribuer financièrement à cette installation autonome par une aide exceptionnelle ;

CONSIDERANT que le Comité syndical dispose de la compétence pour accorder des aides exceptionnelles hors guide des aides ;

Sur le rapport présenté par Thomas VATEL ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Moins 1 abstention,

VALIDE l'aide exceptionnelle pour ce projet de création d'une installation solaire photovoltaïque en site isolé, assimilable à l'aide n°4 « Énergie et Développement Durable dans l'habitat – soutien à certaines filières technologiques »,

VALIDE le taux d'aide à 40% d'une dépense subventionnable plafonnée à 15 000 € HT, soit un montant de 6 000 € d'aide,

DIT que cette subvention sera imputée sur la fiche opération n° 1201 « Amélioration énergétique des bâtiments publics et privés »,

PREND ACTE que la Commune de Moussy a également prévu d'apporter une aide financière à cette installation,

Envoyé en préfecture le 24/06/2024

Reçu en préfecture le 24/06/2024

Publié le

ID : 095-259502466-20240617-CS24_25-DE

AUTORISE le Président à signer la notification de la subvention, sa convention ainsi que tous documents afférents.

Délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.
Le Président du Syndicat Mixte certifie le caractère
exécutoire de la présente délibération, transmise au
Représentant de l'Etat le : 18 juin 2024


Le Président du Parc,
Benjamin DEMAILLY





DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n° 24-26 / Séance du 17 juin 2024

Objet : Avenant à la Convention Initiaitive 95-78 – Programme Emergence ESS

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept juin à vingt heures trente s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français dûment convoqué le seize avril, sous la présidence de Benjamin DEMAILLY, Président du Parc.

	Région/Départ	Communes/autres	Total
Nombre de membres en exercice	16	109	125
Nombre de membres présents	6	57	63
Nombre de membres ayant pouvoir	1	6	7
Nombre de voix exprimés (2 voix Région/Département)	14	63	77

Etaient présents :

Collège de la Région

Thibault HUMBERT, Jean-François RENARD,

Collège des Départements

Sabrina ECARD, Alexandre PUEYO, Morgan TOUBOUL, Thomas VATEL,

Collège des Communes

Marie-Claire AUGER, Nicolas BELANGE, Serge BILLOUE, Patrice BONNET, Céline CAPRON, Philippe CORTES, Emmanuel COUESNON, Jean-Paul DABAS, Isabelle DECOUTURE, Denys DE MAGNITOT, Nicolas DE MAISTRE, Sylvain DEMULDER, Christophe DEPONT, Olivier DESLANDES, Paul DUBRAY, Marie-Thérèse DUCHENE, Elisabeth DUFOUR, Alain DUMAS, Katalin ESCHER, Christelle GEORGE, Brigitte GUENERAT, Cédric GUILLAUME, Paul HEBRARD, Michel HELLEBOID, Dominique HERPIN POULENAT, Philippe HOUDAILLE, Olivier HUE, Alain ITHEN, Thierry LADREYT, Norbert LALLOYER, Sébastien LAVANCIER, Michel LE GUILLEVIC, Jean-Pierre LE TELLIER, Jean LORINE, Marc MICHEL, Stéphane NEGRERIE, Adeline NICAULT, Claude NOEL, Guy PARIS, Jérémy PENTHER, Christine PETIT, Dominique PORTE, Didier PRUVOST, Michel RICHARD, Vincent RIOLLET, Marie-Madeleine ROTSAERT, Liliane ROVEZ, Denis SARGERET, Joëlle VALENCHON, Frédéric VELSCH,

Collège des Communautés de Communes

Ghislaine HAUETER, Jérôme LEPLAT, Martine QUIGNARD,

Collège des Villes-portes

Monique LEFEBVRE, Ergin MEMISOGLU,

Collège des Villes partenaires

Didier DUMONT,

Pouvoirs :

De Jérôme GUERIN à Elizabeth DUFOUR,
De Dominique LOIZEAU à Jérémie PENTHER,
De Christophe BUATOIS à Claude NOEL,
De Emeric DE ROBIEN à Cédric GUILLAUME,
De Laurent DE GAULLE à Benjamin DEMAILLY,
De Michel RAZAFIMBELO à Jérôme LEPLAT,
De Cécile DUMOULIN à Thomas VATEL,

Etaient excusés ou absents :

Collège de la Région

Benjamin CHKROUN, Benoit JIMENEZ, Carine PELEGRIN, Florence PORTELLI,
Rachid TEMAL, Stéphanie VON EUW,

Collège des départements

Anne FROMENTEIL, Nessrine MENHAOUARA, Guy MULLER,

Collège des Communes

Jocelyne AUBE, Amélie BARACH, Martine BAUDIN, Florent BEAULIEU, Béatrice BELABBAS, Isabelle BELLY, Alexandre BIENFAIT, Jhony BOURGIN, Laurent CAMUS, Séverine CHAMPETIER, Cécile COLLEAU, Philippe DAYOT, Nathalie DELAHAYE, Laura DODEMAN, Jean-Pierre DORE, Sandrine ELICHABE, Nathalie FLAMENT, Olivier FOUQUEREAU, Thierry HERBET, Aurélie HERZ, Frédéric HEYBLON, Nathalie HUGAULT, Claire JARRAUD, Ghislaine JOURNEE, Patrick LANOT, Béatrice LEDESERT, Philippe LEMOINE, Grégory LEOST, Jean-Jacques LETAILLIEUR, Arnaud MARCEL, Julie MARFAING, Geoffroy MARIE, Jean-Jules MORTEO, Romano MOSCETTI, Jérôme OLIVIER, Nadège RAYSSEGUIER, Annette RELIER, Alexandre VALGRES, Pierre VANDEPUTTE, Frédéric VERHAEGEN, Ali YOUNSI,

Collège des Communautés de Communes

Bernard LE BON, Capucine FAIVRE,

Collège des Villes-portes

Suzanne JAUNET, Céline AZZOPARDI, Alain FLORIN,

Collège des Villes partenaires

Alain GUILLON,

LE COMITE SYNDICAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la Charte du Parc naturel régional du Vexin français ;

VU les statuts et le règlement intérieur du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français ;

VU l'avis favorable du Bureau en date du 18 mars 2024 ;

CONSIDERANT que le programme d'incubation Emergence ESS vise à aider au développement de projets à impact sociétal sur le Parc, et qu'il consiste en un accompagnement des porteurs projets à utilité sociale, respectant l'environnement, générateurs d'emplois locaux et ayant des retombées positives sur le territoire ;

CONSIDERANT que la convention n°2022-09 portant sur la mise en œuvre du programme a été établie pour une durée de trois ans à compter du 1er avril 2022 et qu'elle précisait que le montant de l'opération était fixé à 10 000 € correspondant à l'accompagnement de 5 porteurs de projet ;

Sur le rapport de Thibault HUMBERT ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

ADOpte l'avenant à la convention n° 2022-09, ci-jointe,

RECONDUIT l'opération sur un an afin de permettre à 3 nouveaux porteurs de projets de bénéficier de ce dispositif,

DIT que la fiche opération n° 1194 « Incubation projets ESS », prévoit un accompagnement de 3 nouveaux projets pour un montant de 6 000 €,

AUTORISE le Président à signer l'avenant à la convention ainsi que tous documents y afférents.

Délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.
Le Président du Syndicat Mixte certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au Représentant de l'Etat le : 18 juin 2024

Le Président du Parc,
Benjamin DEMAILLY





DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n° 24-27 / Séance du 17 juin 2024

Objet : Convention de partenariat avec l'association La Source Garouste – Villarceaux qui accompagne les projets d'éducation artistique et culturelle du Parc naturel régional du Vexin français

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept juin à vingt heures trente s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français dûment convoqué le seize avril, sous la présidence de Benjamin DEMAILLY, Président du Parc.

	Région/Départ	Communes/autres	Total
Nombre de membres en exercice	16	109	125
Nombre de membres présents	6	57	63
Nombre de membres ayant pouvoir	1	6	7
Nombre de voix exprimés (2 voix Région/Département)	14	63	77

Etaient présents :

Collège de la Région

Thibault HUMBERT, Jean-François RENARD,

Collège des Départements

Sabrina ECARD, Alexandre PUEYO, Morgan TOUBOUL, Thomas VATEL,

Collège des Communes

Marie-Claire AUGER, Nicolas BELANGE, Serge BILLOUE, Patrice BONNET, Céline CAPRON, Philippe CORTES, Emmanuel COUESNON, Jean-Paul DABAS, Isabelle DECOUTURE, Denys DE MAGNITOT, Nicolas DE MAISTRE, Sylvain DEMULDER, Christophe DEPONT, Olivier DESLANDES, Paul DUBRAY, Marie-Thérèse DUCHENE, Elisabeth DUFOUR, Alain DUMAS, Katalin ESCHER, Christelle GEORGE, Brigitte GUENERAT, Cédric GUILLAUME, Paul HEBRARD, Michel HELLEBOID, Dominique HERPIN POULENAT, Philippe HOUDAILLE, Olivier HUE, Alain ITHEN, Thierry LADREYT, Norbert LALLOYER, Sébastien LAVANCIER, Michel LE GUILLEVIC, Jean-Pierre LE TELLIER, Jean LORINE, Marc MICHEL, Stéphane NEGRERIE, Adeline NICAULT, Claude NOEL, Guy PARIS, Jérémy PENTHER, Christine PETIT, Dominique PORTE, Didier PRUVOST, Michel RICHARD, Vincent RIOLLET, Marie-Madeleine ROTSAERT, Liliane ROVEZ, Denis SARGERET, Joëlle VALENCHON, Frédéric VELSCH,

Collège des Communautés de Communes

Ghislaine HAUETER, Jérôme LEPLAT, Martine QUIGNARD,

Collège des Villes-portes

Monique LEFEBVRE, Ergin MEMISOGLU,

Collège des Villes partenaires

Didier DUMONT,

Pouvoirs :

De Jérôme GUERIN à Elizabeth DUFOUR,
De Dominique LOIZEAU à Jérémie PENTHER,
De Christophe BUATOIS à Claude NOEL,
De Emeric DE ROBIEN à Cédric GUILLAUME,
De Laurent DE GAULLE à Benjamin DEMAILLY,
De Michel RAZAFIMBELO à Jérôme LEPLAT,
De Cécile DUMOULIN à Thomas VATEL,

Etaient excusés ou absents :

Collège de la Région

Benjamin CHKROUN, Benoit JIMENEZ, Carine PELEGRIN, Florence PORTELLI,
Rachid TEMAL, Stéphanie VON EUW,

Collège des départements

Anne FROMENTEIL, Nessrine MENHAOUARA, Guy MULLER,

Collège des Communes

Jocelyne AUBE, Amélie BARACH, Martine BAUDIN, Florent BEAULIEU, Béatrice BELABBAS, Isabelle BELLY, Alexandre BIENFAIT, Jhony BOURGIN, Laurent CAMUS, Séverine CHAMPETIER, Cécile COLLEAU, Philippe DAYOT, Nathalie DELAHAYE, Laura DODEMAN, Jean-Pierre DORE, Sandrine ELICHABE, Nathalie FLAMENT, Olivier FOUQUEREAU, Thierry HERBET, Aurélie HERZ, Frédéric HEYBLOM, Nathalie HUGAULT, Claire JARRAUD, Ghislaine JOURNEE, Patrick LANOT, Béatrice LEDESERT, Philippe LEMOINE, Grégory LEOST, Jean-Jacques LETAILLEUR, Arnaud MARCEL, Julie MARFAING, Geoffroy MARIE, Jean-Jules MORTEO, Romano MOSCETTI, Jérôme OLIVIER, Nadège RAYSSEGUIER, Annette RELIER, Alexandre VALGRES, Pierre VANDEPUTTE, Frédéric VERHAEGEN, Ali YOUNSI,

Collège des Communautés de Communes

Bernard LE BON, Capucine FAIVRE,

Collège des Villes-portes

Suzanne JAUNET, Céline AZZOPARDI, Alain FLORIN,

Collège des Villes partenaires

Alain GUILLON,

LE COMITE SYNDICAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la Charte du Parc naturel régional du Vexin français ;

VU les statuts et le règlement intérieur du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français ;

CONSIDERANT qu'un programme annuel est proposé à l'ensemble des établissements scolaires et des structures de loisirs du territoire et des villes-portes afin de mettre en œuvre des projets fédérateurs en prise directe avec le territoire et accompagné par des acteurs très divers ;

CONSIDERANT que les thématiques s'inscrivent dans les programmes de l'Éducation nationale et correspondent à un sujet, un projet ou une préoccupation partagée par le territoire ;

CONSIDERANT que le Parc met en place des conventions de partenariats avec les acteurs, qui interviennent le plus régulièrement auprès des scolaires, afin de favoriser une connaissance mutuelle et des échanges réguliers permettant de co-construire les projets et formaliser les engagements de chacun sur la mise en œuvre des actions éducatives ;

Sur le rapport de Joëlle VALENCHON ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

RENOUVELLE la convention de partenariat avec l'association La Source Garouste – Villarceaux, ci-jointe, qui accompagne les projets d'éducation artistique et culturelle du Parc naturel régional du Vexin français, pour une durée de 3 ans,

AUTORISE le Président à finaliser et à signer la convention correspondante et tous documents y afférents.

Délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.
Le Président du Syndicat Mixte certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au Représentant de l'Etat le : 18 juin 2024


Le Président du Parc,
Benjamin DEMAILLY





DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n° 24-28 / Séance du 17 juin 2024

Objet : Création d'un poste dans le cadre d'un contrat de projet pour la mise en œuvre de la Stratégie Aires Protégées

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept juin à vingt heures trente s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français dûment convoqué le seize avril, sous la présidence de Benjamin DEMAILLY, Président du Parc.

	Région/Départ	Communes/autres	Total
Nombre de membres en exercice	16	109	125
Nombre de membres présents	6	57	63
Nombre de membres ayant pouvoir	1	6	7
Nombre de voix exprimés (2 voix Région/Département)	14	63	77

Etaient présents :

Collège de la Région

Thibault HUMBERT, Jean-François RENARD,

Collège des Départements

Sabrina ECARD, Alexandre PUEYO, Morgan TOUBOUL, Thomas VATEL,

Collège des Communes

Marie-Claire AUGER, Nicolas BELANGE, Serge BILLOUE, Patrice BONNET, Céline CAPRON, Philippe CORTES, Emmanuel COUESNON, Jean-Paul DABAS, Isabelle DECOUTURE, Denys DE MAGNITOT, Nicolas DE MAISTRE, Sylvain DEMULDER, Christophe DEPONT, Olivier DESLANDES, Paul DUBRAY, Marie-Thérèse DUCHENE, Elisabeth DUFOUR, Alain DUMAS, Katalin ESCHER, Christelle GEORGE, Brigitte GUENERAT, Cédric GUILLAUME, Paul HEBRARD, Michel HELLEBOID, Dominique HERPIN POULENAT, Philippe HOUDAILLE, Olivier HUE, Alain ITHEN, Thierry LADREYT, Norbert LALLOYER, Sébastien LAVANCIER, Michel LE GUILLEVIC, Jean-Pierre LE TELLIER, Jean LORINE, Marc MICHEL, Stéphane NEGRERIE, Adeline NICAULT, Claude NOEL, Guy PARIS, Jérémy PENTHER, Christine PETIT, Dominique PORTE, Didier PRUVOST, Michel RICHARD, Vincent RIOLLET, Marie-Madeleine ROTSAERT, Liliane ROVEZ, Denis SARGERET, Joëlle VALENCHON, Frédéric VELSCH,

Collège des Communautés de Communes

Ghislaine HAUETER, Jérôme LEPLAT, Martine QUIGNARD,

Collège des Villes-portes

Monique LEFEBVRE, Ergin MEMISOGLU,

Collège des Villes partenaires

Didier DUMONT,

Pouvoirs :

De Jérôme GUERIN à Elizabeth DUFOUR,
De Dominique LOIZEAU à Jérémy PENTHER,
De Christophe BUATOIS à Claude NOEL,
De Emeric DE ROBIEN à Cédric GUILLAUME,
De Laurent DE GAULLE à Benjamin DEMAILLY,
De Michel RAZAFIMBELO à Jérôme LEPLAT,
De Cécile DUMOULIN à Thomas VATEL,

Etaient excusés ou absents :

Collège de la Région

Benjamin CHKROUN, Benoit JIMENEZ, Carine PELEGRIN, Florence PORTELLI,
Rachid TEMAL, Stéphanie VON EUW,

Collège des départements

Anne FROMENTEIL, Nessrine MENHAOUARA, Guy MULLER,

Collège des Communes

Jocelyne AUBE, Amélie BARACH, Martine BAUDIN, Florent BEAULIEU, Béatrice BELABBAS, Isabelle BELLY, Alexandre BIENFAIT, Jhony BOURGIN, Laurent CAMUS, Séverine CHAMPETIER, Cécile COLLEAU, Philippe DAYOT, Nathalie DELAHAYE, Laura DODEMAN, Jean-Pierre DORE, Sandrine ELICHABE, Nathalie FLAMENT, Olivier FOUQUEREAU, Thierry HERBET, Aurélie HERZ, Frédéric HEYBLOM, Nathalie HUGAULT, Claire JARRAUD, Ghislaine JOURNEE, Patrick LANOT, Béatrice LEDESERT, Philippe LEMOINE, Grégory LEOST, Jean-Jacques LETAILLEUR, Arnaud MARCEL, Julie MARFAING, Geoffroy MARIE, Jean-Jules MORTEO, Romano MOSCETTI, Jérôme OLIVIER, Nadège RAYSEGUIER, Annette RELIER, Alexandre VALGRES, Pierre VANDEPUTTE, Frédéric VERHAEGEN, Ali YOUNSI,

Collège des Communautés de Communes

Bernard LE BON, Capucine FAIVRE,

Collège des Villes-portes

Suzanne JAUNET, Céline AZZOPARDI, Alain FLORIN,

Collège des Villes partenaires

Alain GUILLON,

LE COMITE SYNDICAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la Charte du Parc naturel régional du Vexin français ;

VU les statuts et le règlement intérieur du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français ;

CONSIDERANT que la stratégie nationale biodiversité 2030 (SNB) a pour objectif de réduire la pression sur la biodiversité, de protéger et restaurer les écosystèmes et les paysages associés et de susciter des changements en profondeur afin d'inverser la trajectoire du déclin de la biodiversité ;

CONSIDERANT que la Stratégie nationale pour les aires protégées (SNAP) adoptée en janvier 2021 constitue la feuille de route de la politique nationale en matière d'aires protégées ;

CONSIDERANT que le Parc s'est donné comme objectif pour sa future Charte d'atteindre 20% du territoire protégé dont 5% en protection forte à l'horizon 2040 ;

CONSIDERANT que les résultats des travaux (suite à un travail collaboratif entre tous les signataires de la Charte) figurent dans le « Plan d'actions pour les aires protégées d'Ile-de-France » produit en 2024 ;

CONSIDERANT que la DRIEAT a sollicité différents partenaires, dont les Parcs, pour collaborer à la mise en œuvre de ce plan d'action sur leurs territoires ;

Sur le rapport de Benjamin DEMAILLY ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

VALIDE la collaboration pour à la mise en œuvre de ce plan d'action sur le territoire du Parc, suite à la sollicitation de la DRIEAT et sous réserve de l'attribution des moyens nécessaires via les aides du Fond Vert, qui permettraient de financer un ETP estimé à 60 000 €/an (salaires charges et frais de fonctionnement compris) sur 3 ans, à hauteur de 80 %. Les 20 % sont à la charge du Parc ;

CREE un poste de Chargé de mission pour la mise en oeuvre du de la Stratégie Aires Protégées :

Emploi créé :			
Chargé de mission pour la mise en œuvre de la Stratégie Aires Protégées			
Cadre d'emploi	Catégorie	Indice Brut minimum	Indice Brut maximum
Technicien ou Ingénieur	B	389	452
	A	444	611

Le choix du cadre d'emploi se fera en fonction de l'expérience professionnelle et du niveau de qualification de l'agent.

PREND ACTE des actions attendues qui sont les suivantes :

Pour les sites pré-définis dans le cadre du plan d'action régional :

- Préciser les périmètres des sites proposés sur la base des connaissances scientifiques existantes ou à compléter par des inventaires réalisés en interne ou confiés à des prestataires spécialisés,
- Animer un dialogue avec les propriétaires et collectivités concernés sur la base des périmètres proposés, et mettre en place des Comités de suivis locaux,
- Rédiger, pour chaque site, les dossiers techniques et scientifiques qui serviront à l'instruction des projets de protections des sites, après avoir identifié les outils de protection en adéquation avec chaque situation,

AUTORISE le Président à solliciter les aides du Fond Vert et à signer tout document y afférent.

Délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Président du Syndicat Mixte certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au

Représentant de l'Etat le : 18 juin 2024


Le Président du Parc,
Benjamin DEMAILLY

